

ORIGINALITÉ  
SURPRISE  
GÉNÉROSITÉ  
DIVERSITÉ  
ŒUVRES  
UNIVERSEL  
UN RESPECT  
CULTURE  
COMPASSION  
ÉCLATS  
CRIRES  
CRÉATION  
ENGAGEMENT HISTOIRES  
FRATERNITÉ  
ÉMOTION  
ÉMERVEILLEMENT  
L'ARMÉE  
LIBERTÉ  
SENSATIONS  
L'APASSION  
CONVIVIALITÉ  
PARTAGE  
CONSCIENCE  
SOUTIEN  
TOUS  
UNIS  
ENSEMBLE  
TRANSMISSION  
ÉCHANGE  
PLAISIR  
SOLIDAIRES  
RISONS  
JOIE



# LES DONNÉES CLÉS SACD

## LES AUTEURS

58 539

associés  
(+2,5%)

21 599

auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2015  
(+4%)

## LA PERCEPTION

222 M€

perçus en 2015  
(+2,4%)

**Spectacle vivant** : 70 M€ (+4%). Cette hausse s'explique par une augmentation des perceptions sur Paris (+8% notamment grâce à de beaux succès en salles et à des versements importants de l'Opéra de Paris) et par une hausse de +3,6% en régions qui confirme sur une année complète l'efficacité de l'internalisation et de la centralisation au siège des perceptions de droits « province ».

**Audiovisuel** : 152 M€ (+2%), une progression surtout marquée en France (+3,4 M€) grâce à la forte remontée de la copie privée, et aux perceptions auprès des réseaux de distribution et des nouveaux médias (VàD, Web). Elle compense la baisse des perceptions à l'étranger.

## LA RÉPARTITION AUX AUTEURS

224 M€

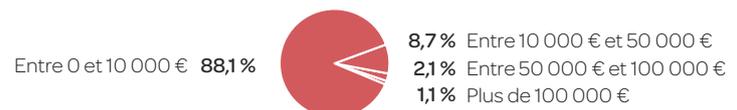
répartis en 2015  
(+8%)

Le niveau record des répartitions en 2015 (plus élevé que celui des perceptions) résulte de la progression des perceptions, mais aussi des efforts particulièrement importants déployés cette année par la SACD pour accélérer ses traitements et réduire le volume des droits en suspens (doublement sur 3 ans – entre 2012 et 2015 – du nombre d'œuvres reconnues et rémunérées).

### SUR 100 EUROS PERÇUS :



### RÉPARTITION DES REVENUS PAR TRANCHE :



## L'ACTION SOCIALE

Allocations complémentaires aux retraites : **3,4 M€**  
Actions de solidarité directes : **0,34 M€**  
(67 soutiens accordés – dont 26 à des « filleuls »)  
Solidarité de la Fondation Paul Milliet : **0,07 M€**  
(18 soutiens accordés)  
Assistance sociale : **232 personnes** reçues

## L'ACTION CULTURELLE

Budget global : **4,89 M€**  
Affectations légales (copie privée, CPI) : **3,92 M€**  
Affectations volontaires : **0,97 M€**



Sophie Deschamps  
Présidente de la SACD



Pascal Rogard  
Directeur Général de la SACD

2015 : Les données clés -----	p.03
Sommaire -----	p.04
Le mot de la présidente et du directeur général -----	p.05

<b>1</b> La SACD, des auteurs au service de la création	
Par les auteurs, pour les créateurs -----	p.06
En bref -----	p.08
Zoom sur les services aux auteurs -----	p.10
Nouveaux auteurs adhérents / nouveaux promus -----	p.11
La gestion comptable et financière -----	p.12

<b>2</b> Défendre les auteurs en France et à l'étranger	
Beaumarchais et... -----	p.16
La défense de la création -----	p.17
Protéger les auteurs en France et à l'international -----	p.20

<b>3</b> Accompagner et soutenir les auteurs et la création	
Un accompagnement professionnel -----	p.22
Des actions sociales et de solidarité -----	p.28
Une forte implication dans le dynamisme culturel -----	p.31
Au plus près de la jeune création -----	p. 35
Un Artiste à l'école -----	p.36
La SACD, une société contrôlée -----	p. 37

<b>4</b> Annexes -----	p.38
------------------------	------

## MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

De bonnes nouvelles pour commencer : les perceptions globales de la SACD ont atteint un niveau record. À la différence de l'an dernier, cette très belle performance est d'ue à la fois au spectacle vivant et à l'audiovisuel. Cette forte progression des recettes et une maîtrise rigoureuse des coûts de gestion permettent de procéder, cette année encore, à un remboursement très important de retenue statutaire en faveur des auteurs.

Sur le front de la modernisation, un vaste plan de transformation numérique reposant sur une intégration transverse a été engagé. Il s'agit d'accroître les synergies, la circulation des idées et la réactivité de la SACD. De très nombreux projets seront achevés d'ici à la fin de l'année 2016 et au tout début de l'année 2017. L'objectif est de favoriser l'accès aux services de la SACD, d'en améliorer l'efficacité, mais surtout de permettre aux équipes d'accroître les relations directes et de proximité avec les auteurs tout en leur offrant les avantages d'une gestion moins onéreuse, dématérialisée et simplifiée. Ce qui fait la force de la SACD, que beaucoup de nos collègues européens nous envient, c'est l'implication très forte des auteurs. Maintenir le lien, répondre à leurs attentes est essentiel.

Et le lien aux auteurs, c'est aussi la défense des auteurs. En 2015, la SACD a déployé son activité institutionnelle avec le souci de poursuivre six objectifs tant au niveau national qu'auprès des institutions européennes : défendre une juste rémunération pour les auteurs et la protection de leurs droits ; garantir un haut niveau de

financement de la création ; soutenir la diffusion des œuvres ; favoriser la démocratisation culturelle et l'égalité femmes-hommes ; promouvoir la diversité culturelle ; sécuriser et renforcer les droits sociaux des auteurs.

Cela s'est traduit par des avancées importantes pour les auteurs dans la Loi Création avec l'inscription de l'égalité femmes-hommes dans les objectifs de la politique du spectacle vivant, le soutien à la création contemporaine d'expression française ainsi que le renforcement de la transparence des comptes à laquelle ont droit les auteurs. Cela a permis de conclure de nombreux accords dans le domaine de la gestion collective des droits audiovisuels. Ces accords sécurisent dans un cadre juridique pluriannuel les droits d'auteur à percevoir.

Des actions ont été menées auprès des politiques français et européens pour favoriser une juste rémunération pour les auteurs, lutter contre la contrefaçon, garantir un financement exigeant de la création. La SACD s'est fortement mobilisée et continuera tout au long de l'année 2016 à faire entendre le point de vue des auteurs, notamment pour mettre fin à la concurrence déloyale des opérateurs Internet délocalisés qui diffusent des œuvres sans financer la création et même, dans certains cas, en raison d'une législation obsolète favorisant les usages illicites.

En spectacle vivant, le succès de notre nouvelle organisation et la hausse de nos perceptions ne nous ont pas fait oublier la grave crise que connaissent de nombreuses compagnies indépendantes face

à la baisse des subventions des collectivités territoriales. Nous avons rencontré tout au long de l'année les responsables politiques, les députés, pour nous inquiéter de cette situation. Nous comprenons les efforts demandés à tous les acteurs économiques de notre pays pour retrouver la croissance. Mais nous expliquons à tous les décideurs les risques de politiques à courte vue. Réduire l'attractivité culturelle des régions en baissant les investissements dans le spectacle vivant, c'est à moyen terme tarir une grande partie des retombées économiques positives de ces secteurs. La SACD a aussi développé sa présence sur les territoires par l'action culturelle (participation au financement de La Ciné Fabrique, nouveau dispositif d'aides aux représentations scolaires, émergence, aides à de nombreux festivals).

Nous allons poursuivre le combat pour la place des femmes dans le secteur culturel. Doucement, trop peu à notre goût, des réflexes commencent à se créer pour rechercher plus de parité, de complémentarité dans tous nos secteurs d'activités. Le chemin est encore long, mais il s'agit d'être persévérant.

Nous continuerons de nous mobiliser au profit d'actions sociales pour les auteurs rencontrant des difficultés.

Et nous défendons aussi la langue française et la francophonie : c'est un combat permanent, y compris vis-à-vis de certains de nos interlocuteurs dans le service public ou dans les ministères qui se laissent séduire par un discours erroné, tant sur le plan culturel qu'économique.

Les combats se poursuivent et la création vivra.

SOPHIE DESCHAMPS et PASCAL ROGARD



# 1 La SACD, des auteurs au service de la création

## PAR LES AUTEURS, POUR LES CRÉATEURS



© L.N. Photographers et SACD

Composé d'auteurs élus par l'ensemble des auteurs membres de la SACD, le conseil d'administration est partiellement renouvelé chaque année. Il se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées). Il décide – en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants –, de la politique de la Société.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

#### Présidente :

Sophie Deschamps

#### Vice-présidents :

Louise Doutreligne, première vice-présidente, théâtre

Denise Chalem, théâtre

Sylvie Coquart-Morel, télévision

Louis Dunoyer de Segonzac, musique

Michel Favart, télévision

Bertrand Tavernier, cinéma

#### Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin, danse

Frédéric Fort, arts de la rue

Sophie Loubière, radio

Pascal Mirleau, animation

Stéphane Piera, création interactive

Jean-Philippe Robin, animation

Alain Sachs, mise en scène

Jérôme Thomas, cirque

#### Administrateurs :

Jean Becker, cinéma

Luc Dionne, président du Comité canadien

Marc-Olivier Dupin, musique

Jacques Fansten, télévision

Jean-Paul Farré, théâtre

Victor Haïm, théâtre

Philippe Hersant, musique

Gérard Krawczyk, cinéma

Pascal Lainé, télévision

Christine Laurent, cinéma

Laurent Levy, télévision

Jean-Louis Lorenzi, télévision

Christine Miller, télévision

Inès Rabadan, présidente du Comité belge

François Rollin, théâtre

Marie-Pierre Thomas, télévision

#### Action sociale :

Michel Favart

Pascal Lainé

Christine Miller

#### Prix :

Jean-Paul Farré

Christine Laurent

#### Humour :

Sophie Loubière

François Rollin

et, en tant que personnalité qualifiée :

Charles Nemes

#### Délégué aux Affaires Juridiques :

Georges Werler

### LA COMITÉ DE DIRECTION (JANVIER 2016)

Directeur général : Pascal Rogard

Secrétaire général : Patrick Raude

Membres : Jean-Louis Blaisot, Pierre-Emmanuel Bourgouin, Linda Corneille, Muriel Couton, Christophe Dubois, Rodolphe Morin-Diolé, Marie-Noëlle Guiraud, Yves Le Coënt, Géraldine Loulergue, Véronique Perlès, Guillaume Prieur, Hubert Tilliet, Catherine Vincent, Frédéric Young.



Patrick Raude arrivé en janvier 2016

## COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec les services de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Présidente :

**Michèle Dhallu**, audiovisuel

Vice-président :

**Christophe Botti**, spectacle vivant

Rapporteur :

**Pascal Kané**, audiovisuel

Vice-rapporteur :

**Charli Beléteau**, audiovisuel

Membres :

**Nelly Kaplan**, audiovisuel

**Corinne Klomp**, spectacle vivant

**Charlotte Paillieux**, audiovisuel

**Sandrine Ray**, audiovisuel

**Marc Rivière**, audiovisuel

## COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Cette commission spéciale peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée et se réunit tous les trimestres.

Président :

**André Grall**, audiovisuel

Vice-présidente :

**Annick Rannou Laforet**, audiovisuel

Membres :

**Raphaëlle Farman**, spectacle vivant

**Lou Jeunet**, audiovisuel

**Dominique Lefebvre**, spectacle vivant

**Eduardo Manet**, spectacle vivant

## COMITÉ BELGE

Présidente :

**Inès Rabadan**, télévision, cinéma

Vice-présidents :

**Stéphane Arcas**, dramatique, lyrique

**Isabelle Wery**, dramatique, lyrique

Membres

**Vanja d'Alcantara**, audiovisuel

**Florent Barat**, radio

**Isabelle Bats**, dramatique, lyrique

**André Buytaers**, audiovisuel

**Miguel Declaire**, dramatique, lyrique

**Martine Doyen**, télévision, cinéma

**Jean-Luc Goossens**, audiovisuel

**Véronique Jadin**, audiovisuel

**Gabriella Koutchoumova**, chorégraphie

**Valérie Lemaître**, multimédia

**Emilie Maquest**, dramatique, lyrique

**Myriam Saduis**, mise en scène

**Philippe Sireuil**, dramatique, lyrique

## COMITÉ CANADIEN

Président :

**Luc Dionne**, télévision

Vice-président :

**Benoît Pilon**, cinéma

Membres :

**Diane Cailhier**, télévision

**Bruno Carrière**, télévision

**François Gingras**, télévision

**Marie-France Landry**, télévision

**Patrick Lowe**, télévision

**Denys Arcand**, cinéma

**Louis Bélanger**, cinéma

**André Mélançon**, cinéma

**Marie Chouinard**, spectacle vivant

**Pierre-Michel Tremblay**, spectacle vivant

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leur territoire. Chaque président siège au conseil d'administration de la Société.

## EN BREF

La SACD est la plus ancienne des sociétés d'auteurs et son dynamisme ne faiblit pas. Depuis plus de 200 ans, elle se modernise en permanence, s'adapte sans cesse à son environnement et à celui des auteurs. Ses 250 collaborateurs, tous très attachés aux valeurs démocratiques et culturelles des auteurs, sont reconnus pour leurs qualités d'écoute et leur professionnalisme. En 2015, plusieurs chantiers d'avenir ont été menés et/ou ont été engagés.

## EN FRANCE

### CAP SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Simplifier l'accès aux informations et l'utilisation des services ; expliquer les principes et le fonctionnement ; accroître toujours et encore la transparence ; donner accès à tous les services en mobilité à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Le numérique est une formidable opportunité pour repenser nos organisations, nos processus, nos collaborations pour le plus grand bénéfice des auteurs et de ses partenaires du monde de la création.

La transformation numérique de la SACD sera visible début 2017 avec un site entièrement rénové et des services améliorés, modernisés, optimisés. Pour mener ce chantier d'en-

vergure, la SACD s'est dotée d'une direction de la stratégie numérique et de la communication et a mis en place une nouvelle organisation intégrant le numérique dans chacune des directions afin de répondre au mieux aux attentes des auteurs. Cette transformation s'effectue sur la base de plusieurs enquêtes menées auprès des auteurs et de leurs partenaires, les producteurs, diffuseurs, compagnies. L'année 2016 sera marquée par un enrichissement de l'offre de services en ligne : adhésion et déclaration en ligne, amélioration du service aux Amateurs, déploiement d'outils de suivi des droits comme l'application mobile SACD&moi... Et ce n'est qu'un début.

### UN COMBAT DÉMOCRATIQUE

Les auteurs sont à la fois présents et impliqués dans la SACD. Ils y sont soutenus et épaulés par des équipes professionnelles et dynamiques. Ensemble, ils portent des valeurs d'égalité, de partage, de respect, de transmission, de liberté, de reconnaissance du rôle social de la culture et de la création.

### UN COMBAT POUR LA CRÉATION

L'objectif est simple : mener les combats collectifs des auteurs et les accompagner dans leur vie professionnelle. Bien loin de la simple société de perception et de répartition des droits, la SACD est bien la société des auteurs. Depuis 1777, date du premier groupement d'auteurs chez Beaumarchais, la SACD porte le combat pour la recon-

naissance des métiers des auteurs qu'ils soient auteurs de théâtre ou d'opéra, réalisateurs, cinéastes, scénaristes, chorégraphes, metteurs en scène, humoristes, artistes de cirque, des arts de la rue ou créateurs de radio ou du web (YouTubers notamment)... Ce sont bien ces métiers qui sont aujourd'hui menacés.

### DE L'ENGAGEMENT

C'est dans le respect de ces valeurs que la SACD a initié et continue de porter comme elle le fait depuis cinq ans, le combat pour l'égalité Femmes/Hommes. C'est dans le respect de tous que la SACD lutte pour la diversité

culturelle. C'est dans le respect de chacun que la SACD lutte pour la défense de la langue française ou pour que les auteurs continuent à être associés au succès de leurs œuvres.

## EN BELGIQUE

Présidé par Luc Jabon (jusqu'en juin 2015) puis par Inès Rabadan depuis, le comité belge et l'ensemble des équipes de Bruxelles – sous l'impulsion du délégué général pour la Belgique Frédéric Young – s'est donné pour objectif d'agir énergiquement par et pour les auteurs : renforcer les aides à l'écriture et aux développements de projets, faire évoluer l'image des artistes et des auteurs auprès des pouvoirs publics afin qu'ils soient perçus comme des créateurs d'emploi et d'œuvres, agir en faveur de leur autonomie économique et d'une plus grande parité femmes-hommes. L'année au aussi été marquée par une forte implication dans deux projets de loi concernant l'instauration d'un « tax-shelter » dans le domaine des arts de la scène et la rénovation des processus de soutiens publics au secteur du théâtre, en s'efforçant de contribuer efficacement à l'élaboration d'un consensus professionnel sur ces dossiers. La délégation et le comité

belge ont également suivi de près les débats européens sur le droit d'auteur et la rémunération des créateurs, dans le contexte particulier de deux décisions de la Cour de justice européenne sur des litiges nés en Belgique et concernant d'une part le droit de reprographie, et d'autre part la responsabilité des télé-distributeurs en matière de droits, dans le cadre des programmes injectés dans les « bouquets ». En matière de gestion, 2015 a été une année « entre-deux » pour les perceptions audiovisuelles, en raison des à-coups que connaissent les cycles d'utilisation puis d'encaissement des droits tant auprès des radiodiffuseurs que des bouquets de chaînes numériques, et de la part encore modeste que représentent les rémunérations générées par les exploitations en V&D et V&A, en dépit de leur fort développement. Pour le spectacle vivant, par contre les perceptions ont atteint – comme en France – un niveau record.

Au-delà de son action culturelle habituelle en faveur des auteurs au travers de bourses, de partenariats et de sa présence dans des festivals en Belgique et à l'étranger, le Comité belge a également amélioré les barèmes de répartition de la reprographie, formé un Cercle Littéraire pour offrir des opportunités aux auteurs et traducteurs, et développé de nombreuses formations et manifestations de promotion des répertoires. Enfin, le projet de Maison Européenne des Auteurs, conçu l'année précédente autour de la restructuration du bâtiment dans lequel est installée la délégation générale pour la Belgique (commune avec la SCAM) et du bâtiment mitoyen acquis en 2013, est entré dans une phase active de conception : le permis d'urbanisme déposé courant 2015 a été accordé au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, une entreprise a été retenue pour l'exécution des travaux. Le chantier a commencé, avec une perspective de livraison pour la fin 2018.

## AU CANADA

Sous la présidence de Luc Dionne et avec la collaboration d'Elisabeth Schlittler, déléguée générale pour le Canada, le Comité canadien s'est impliqué en 2015 dans les négociations de licences échues ou de nouvelles ententes avec les télé- et radiodiffuseurs. Une année encore où beaucoup d'énergie et de temps ont été consacrés à la défense des acquis des auteurs et à convaincre les utilisateurs que toute nouvelle forme de diffusion des œuvres ne peut pas être gratuite. Au Canada où trois systèmes de rémunération des auteurs cohabitent, le travail d'information est toujours très important et il a été poursuivi en particulier auprès des auteurs qui débutent en audiovisuel, des agents, des avocats, et des syndicats de créateurs.

Dans le contexte de l'évolution des modes d'accès du public aux œuvres, et des modifications qui en résultent dans le cours de leur diffusion, la délégation canadienne s'est également attelée à l'élaboration d'un nouveau mode de répartition. Ce chantier qui s'est imposé comme une priorité pour assurer une rémunération équitable des auteurs, dans le cadre des contrats à négocié avec les radiodiffuseurs ou les services de vidéo à la demande, se poursuivra en 2016.

En matière d'action culturelle, poursuivant sa politique d'aide aux auteurs, le comité canadien a reconduit les bourses SACD et plusieurs projets soutenus depuis l'avènement du programme ont été produits. De même, ont été poursuivis avec le même

succès que les années antérieures, l'atelier multidisciplinaire « Un projet, trois feedback », et l'atelier intergénérationnel « Pour la suite du monde ». Enfin, aux partenariats déjà initiés avec l'Atelier Grand Nord et le Concours de théâtre jeune public se sont ajoutés deux nouvelles collaborations avec des événements internationaux qui accueillent des auteurs de la francophonie : le Festival du jamais lu et le Festival Actoral. Malgré des budgets de production réduits, l'abolition de programmes d'aides aux auteurs et les difficultés auxquelles les créateurs sont de plus en plus confrontés, la création s'est poursuivie au Québec, générant de nouvelles adhésions d'auteurs et la déclaration au répertoire d'œuvres de fiction originales plébiscitées par le public.

## ZOOM SUR LES SERVICES...

La SACD est une véritable société de services aux auteurs. Elle les défend dans leurs combats et les accompagne au quotidien dans leur vie professionnelle via une multitude de services dédiés parmi lesquels :

### LE PÔLE

#### AUTEURS-UTILISATEURS

Une question générale ou particulière sur un versement, une formation, les droits, la protection d'une oeuvre, la retraite... le pôle auteurs-utilisateurs connaît la réponse ou le contact qui la détient.

Il est le point d'entrée de tous les auteurs à la SACD. Les auteurs, tous les auteurs, y trouvent la réponse personnalisée à la question qu'ils se posent. Le pôle auteurs-utilisateurs gère également le programme Avantages de la SACD pour les auteurs membres (abonnements à la presse à tarifs réduits, des places de spectacle, spectacles à prix réduits, voyages, des programmes de remise en forme...).

#### LA BIBLIOTHÈQUE

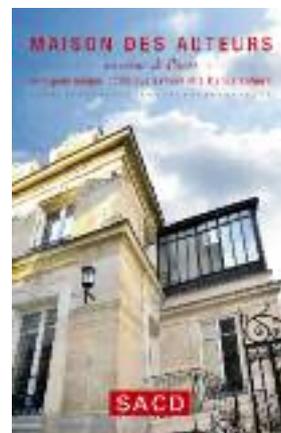
Une compagnie de théâtre Amateur ou Professionnel est à la recherche d'un texte pour son prochain spectacle ? Elle s'adresse à la Bibliothèque de la SACD qui référence plus de 40 000 pièces de théâtre contemporain.

La Bibliothèque est un lieu d'information, de consultation, d'accueil et de travail ouvert à tous les créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels. Elle est aussi un centre de ressources pour les chercheurs, les journalistes, les universitaires... Elle conserve des documents retraçant plus de 250 ans d'histoire du spectacle et exploite les archives et informations de la SACD qui éclairent sur l'histoire de la Société, le répertoire des auteurs, la programmation des théâtres et les combats menés par les auteurs au fil des ans. Elle conserve aussi des fonds d'archives d'auteurs de théâtre, de radio, de musique, de danse, de cinéma et de télévision qu'elle met à disposition du public.

### LES SERVICES PRO

Une gestion unique des autorisations de représentation des œuvres de spectacle vivant, des modèles de contrats et un service de négociation des contrats audiovisuels, une assistance juridique, une assistance fiscale, un service de simulation des droits pour les auteurs audiovisuels, un service de médiation, un service de protection des œuvres (e-dpo), la gestion des redditions de comptes... Sans oublier l'aide sociale qui bénéficie temporairement aux auteurs en difficulté ou à leur famille.

Tous les services SACD sont disponibles sur le site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr). La SACD est également présente sur Facebook ([facebook.com/sacd.fr](https://www.facebook.com/sacd.fr)), sur Twitter (@SACDparis), sur Instagram et dispose d'une application iPhone et Android.



### LA MAISON DES AUTEURS

La Maison des auteurs est un espace unique dédié aux auteurs et à leurs créations.

Ils y réservent des bureaux ou des salles de réunion, bénéficient du cyberspace ou organisent des rencontres conviviales dans le Café des auteurs. L'auditorium de 72 places leur permet également d'organiser des projections des lectures ou des débats. Au total, plus de 300 événements y sont organisés chaque année par les auteurs et leurs partenaires.

Début 2016, la Maison des auteurs de la SACD a noué un partenariat avec l'IVT (International Visual Theatre) dirigé par Emmanuelle Laborit, afin de faire profiter ses auteurs membres de nouveaux avantages : une mise à disposition de la grande salle de l'IVT par demi-journées pour des répétitions, des bureaux lorsqu'il n'en reste plus de disponibles à la Maison des auteurs.

# ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2015

## LES AUTEURS NOUVEAUX MEMBRES

En 2015, la SACD a accueilli 1 533 nouveaux auteurs, qui ont acquis la qualité d'adhérent.

# 1 533

nouveaux membres

# 58 539

associés  
(+ 2,5 %)

### Répartition Femmes/Hommes :

Presque deux tiers de ces nouveaux adhérents sont des hommes.

# 612

Femmes

# 921

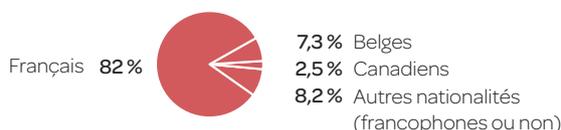
Hommes

### Répartition par âge :

la tranche des 30-50 ans représente 65 % des adhésions de l'année.

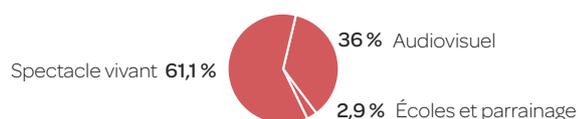
### Répartition par nationalité :

Leur grande majorité est de nationalité française, le reste se partageant entre des auteurs belges, canadiens ou d'autres nationalités.



## LEUR RÉPERTOIRE

Les auteurs adhèrent à la SACD à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 61,1 % au titre du spectacle vivant, 36 % au titre de l'audiovisuel, et 2,9 % au titre des écoles et du parrainage.



## LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET LES SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

518 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **4 098** (+ 4,09 % par rapport à 2014).

335 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2015. Leur nombre au 1<sup>er</sup> janvier 2016 atteint **6 157** (+ 5,03 % par rapport à 2014).

# LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

## DONNÉES GÉNÉRALES

Les comptes de la SACD pour l'exercice 2015 (cf. Annexes), traduisent un *retour à la normale* au niveau des charges et des ressources, après l'année de transition qu'avait été 2014, marquée par l'internalisation et la centralisation au siège des perceptions spectacle vivant en régions, et par leurs conséquences financières. Ils confirment les effets positifs des réformes ainsi engagées, amplifiés par un contexte favorable au niveau des perceptions et répartitions.

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions, puisque :

- **les perceptions** ont progressé de 2,4 % par rapport à 2014, avec une nouvelle hausse du spectacle vivant (notamment en France) et une progression moindre de l'audiovisuel, ce qui a généré des **recettes d'exploitation supérieures** aux prévisions budgétaires et (avant remboursement de retenue statutaire aux auteurs) à celles de 2014 ;
- **les charges d'exploitation** ont reculé de 10,7 %, effaçant ainsi les hausses exceptionnelles de 2014 liées à la réforme du réseau, et

elles ont retrouvé un niveau inférieur de plus 500 K€ – à celui de 2013.

- **des opérations exceptionnelles** ont dégagé un solde à nouveau négatif mais toujours très modéré (109,7 K€ vs. 111,6 K€)

- la bonne réalisation des objectifs d'activité a généré un **intéressement pour le personnel** particulièrement significatif et nettement plus élevé qu'en 2014.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un très important excédent de ressources, et permis d'opérer un remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 4,3 M€, soit plus du double que celui réalisé l'an passé (2,1 M€), qui représente environ 20 % des retenues statutaires et plus de quatre fois le seul « prélèvement spécifique ».

## LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : LES FAITS MARQUANTS

Le compte de gestion intègre les produits et charges affectés à ces activités dans les rubriques « autres ressources » (C) ou « autres charges d'exploitation » (D) (cf. détail en annexes) et tient compte par ailleurs, dans les rubriques « récupération et refacturation de charges » (a) et « charges financières » (II), de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle d'une part, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle d'autre part.

### RECAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS

#### Les ressources

##### EN MATIÈRE SOCIALE

- 1 - 3,370 M€ affectés aux libéralités, soit 5,1% de plus qu'en 2014. Ce montant correspond au produit collecté en 2014, des ressources cantonnées à la couverture des allocations complémentaires aux retraites, en nette progression l'an passé.
- 2 - hausse également importante (+15 %) des « autres produits » affectés en partie à l'action sociale, où la plupart des ressources (comme celles issues du domaine public, des droits prescrits, des dons et legs et des prélèvements pour transferts étrangers) sont en augmentation très nette.

##### EN MATIÈRE CULTURELLE

- Baisse de plus de 12% des ressources d'action culturelle avec :
- 1 - le recul de la copie privée audiovisuelle (-33%) et sonore (-12%) perçue en 2014, qui intervient après une année 2013 « record »;
  - 2 - la baisse consécutive -amplifiée par celles des taux de rendement- des produits financiers transférés à l'action culturelle (-31%), et celle des droits irrégulièrement affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle (-24%).
  - 3 - la hausse -partiellement compensatrice- des affectations volontaires (+6%) et surtout des reprises de reliquats (qui font plus que tripler).

#### Les charges

##### EN MATIÈRE SOCIALE

- 1 - le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs au titre des libéralités pour 2015, correspond rigoureusement à celui des ressources qui leur sont affectées.
- 2 - les dépenses de solidarité ont progressé de façon importante (+21%) surtout en raison de la constitution d'une provision de 50 K€ pour venir en aide aux auteurs qui pâtiraient économiquement des conséquences des attentats terroristes de novembre à Paris et du maintien de l'état d'urgence.

##### EN MATIÈRE CULTURELLE

- 1 - les charges correspondent très exactement au montant des ressources (4,886 M€). Celles-ci, imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides « mixtes ».
- 2 - Ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation.

# LE COÛT DE LA GESTION

Les frais de gestion – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion (cf. Annexes) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2015 à 33,3 millions d'euros, soit un volume global nettement inférieur à celui largement exceptionnel de 2014 (- 8 %).

Les charges nettes de personnel reculent sensiblement (- 15 %), effaçant la hausse considérable constatée en 2014 dans le contexte de sortie du réseau mixte de per-

ception Spectacle vivant en province, et témoignant ainsi de la pertinence de la réforme engagée.

De leur côté les achats et charges externes progressent très modérément (+ 1,8 %). Au sein de ce poste de charges, les rubriques en progression sont encore majoritairement celles liées à la mise en place du pôle de perception régionale centralisée pour le spectacle vivant et à des travaux consécutifs à la réorganisation « numérique » qui a démarré en 2015.

Mais de nombreuses rubriques sont en baisse, témoignant d'un effort persistant sur les consommables et sur les frais divers, sans parler des commissions de gestion versées à la Sacem, réduites désormais au seul coût de ses interventions pour notre compte à Paris, dont la quasi disparition représente une économie de plus de 0,4 M€ par rapport à 2014.

Si les autres charges d'exploitation reculent sensiblement, les impôts et taxes progressent avec la hausse de la formation professionnelle et des taxes mobilières.

De même, les dotations aux amortissements augmentent, conséquence des travaux d'aménagement réalisés au cours de l'année et surtout de l'acquisition à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de nouveaux bureaux situés tout près du siège (Rue de Calais) pour y installer le Pôle de perception régionale.

Assortie à la hausse des perceptions de la SACD dans l'année (de 216,7 à 221,9 M€), la baisse sensible des frais de gestion nets permet le retour du ratio « frais de gestion sur perceptions », dont le taux s'établit à 15,01% contre 16,70 % en 2014 et 15,09 % en 2013, à son meilleur niveau sur les 5 dernières années.

## LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2015

Charges nettes de personnel	18 687	56,08 %
Achats et charges externes nettes	11 733 *	35,21 %
Autres charges d'exploitation	85	0,26 %
Impôts et taxes	898	2,69 %
Dotations aux amortissements	1 457	4,37 %
Charges except. hors provisions	0	0,00 %
Intéressement	461	1,38 %
<b>Total Frais de gestion</b>	<b>33 321</b>	<b>100,00 %</b>

\*

Informatique	3 337
Immeubles	1 646
Fonctionnement	6 750

(Chiffres en milliers d'euros)

## LE FINANCEMENT DE LA SACD

Comme quasiment tous les ans depuis 2007, la SACD a procédé au titre de 2015 à un remboursement de retenue statutaire très significatif (le plus élevé depuis 2007), dans le contexte d'un exercice favorable où le bon niveau des perceptions et la baisse des charges ont permis de réduire sensiblement le déficit d'exploitation.

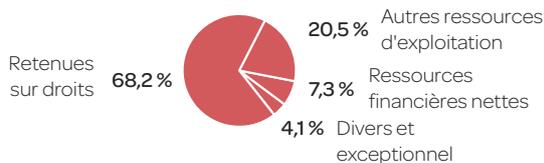
Ainsi, la contribution des auteurs au financement des frais de gestion s'en trouve cette année très fortement diminuée.

Ce remboursement, qui s'élève à 4,3 M€ (soit plus du double qu'en 2014), représente une ristourne au bénéfice des auteurs d'environ 20 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à quatre fois le montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 % (cf. infra « Contribution des auteurs »).

## LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Retenues sur droits	22 714
Autres ressources d'exploitation (*1)	6 833
Ressources financières nettes (*2)	2 423
Divers et exceptionnel (*3)	1 351
<b>Total</b>	<b>33 321</b>

(Chiffres en milliers d'euros)



(\*1): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (15.700 - 5.886 - 3.713 - 268 k€ = 6 833 k€)

(\*2): Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (2.578 - 178 k€ = 2.423 k€)

(\*3): Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (15 + 734 - (591 - 1.366) - 125 - 47 = 1.351 k€)

Les retenues sur droits diminuent de -6,1% par rapport à 2014. Ce recul, qui peut paraître paradoxal au regard de la progression des perceptions (+2,4%) et des répartitions (+8%) est lié à l'importance cette année du remboursement de retenue statutaire effectué au bénéfice des auteurs (4,3 M€), équivalent à plus du double de celui réalisé en 2014.

Néanmoins, les retenues sur droits couvrent cette année – comme la précédente – un peu plus des deux tiers des besoins de financement de la SACD.

Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), en hausse sensible (+14,8%) par rapport à 2014, a permis à la Société de financer en 2015 près de 90% de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

Les ressources financières, qui enregistrent une baisse de 54% par rapport à 2014 (année exceptionnelle en la matière), retrouvent un niveau « normal », légèrement en baisse par rapport à 2013.

Elles représentent ainsi un taux de contribution aux frais de gestion de 7,3%.

Quant aux produits divers et exceptionnels, ils s'établissent à 4%, ce qui correspond à la fourchette « haute » de leur contribution courante au financement de la gestion de la Société.

## LA GESTION FINANCIÈRE

Comme à l'accoutumée, les produits financiers réalisés par la SACD ont complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion, mais dans une proportion nettement plus faible qu'en 2014, année où ils avaient atteint un montant considérable en raison des plus-values exceptionnelles externalisées pour couvrir une partie des dépenses liées à la réforme du réseau.

Ils retrouvent ainsi un taux de contribution à l'équilibre de gestion de la SACD, qui correspond à son niveau courant depuis le milieu des années 2000.

Encore plus que les années précédentes, cette contribution des produits financiers sur 2015 s'inscrit dans le contexte d'un rendement de nos capitaux gérés (cf. encadré) de plus en plus modeste, et en recul sensible par rapport à l'année 2014.

Dans un environnement économique agité, marqué par une évolution disparate des économies mondiales (et notamment une croissance faible en Europe), des tensions géopolitiques importantes, le prix bas des matières premières, et enfin un niveau extrêmement faible – voire négatif – des taux d'intérêts, la SACD s'est efforcée d'adapter la stratégie mise en œuvre sur les deux compartiments de sa gestion financière (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial »), pour optimiser le rendement de ses capitaux.

Pour la **trésorerie courante** (dont l'encours moyen a baissé de 3,4%

pour revenir autour de 171M€), l'allocation sécuritaire des actifs a été poursuivie, en réduisant toujours au minimum nécessaire aux ajustements quotidiens la part investie en OPCVM « de trésorerie », en raison de leur rentabilité devenue nulle ou carrément négative.

L'allocation prioritaire appliquée depuis plusieurs années sur des dépôts à terme, des produits structurés garantis en capital, ou des contrats de capitalisation offrant de meilleurs rendements sur des durées plus longues de détention, a été renforcée, d'autant que l'évolution défavorable du marché obligataire sur l'année nous a conduits à sortir (en légère moins-value) de divers placements en OPCVM obligataires, au sein desquels seul notre fonds dédié SACD-SCAM Gestion a été conservé (en raison de ses plus-values latentes importantes).

Cette allocation d'actifs a permis de dégager en fin d'année un total de 7,6 M€ de produits financiers (latents et réalisés), dont 2,1 M€ seulement générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ +1,21%, nettement inférieur à celui constaté en 2014, mais très largement supérieur à la performance sur l'année (négative d'environ -0,20%) de l'indice monétaire de référence EONIA.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement (FCP) dédié **SACD Investissement**, l'exposition au risque actions est demeurée relativement stable (entre 35 et 38%) et les valeurs à fort rendement ont

continué à être privilégiées, dans le contexte d'une politique « active » qui a permis de dégager des plus-values importantes sur plusieurs titres et d'assurer la rentabilité globale du fonds.

En effet du côté des produits de « taux », qui constituent environ les deux-tiers de l'actif global du fonds, la réallocation des capitaux au détriment de la part obligataire à taux fixe (peu profitable dans le contexte défavorable de remontée des taux constatée au 1<sup>er</sup> semestre) et au contraire au profit des obligations convertibles, ou à taux variable assorti d'une durée courte, n'a assuré que la préservation d'un niveau de rentabilité minimale.

Cette stratégie a permis à notre FCP de tirer correctement « son épingle du jeu » dans cet environnement très volatil, et d'afficher en fin d'année une performance positive de +6,07%, sensiblement supérieure à celle de 2014 (+4,43%) et proche de celle de 2013.

Et à la différence de 2014, il n'a pas été nécessaire cette année de puiser pour l'équilibrage de la gestion de la Société dans les plus-values de notre FCP, qui représentaient en fin d'exercice 11,5 M€ (soit 2,4 M€ de plus que celles constatées à fin 2014).

### Rappel

**LA SACD DISPOSE DE DEUX TYPES DE CAPITAUX, DONT LES PRODUITS FINANCIERS CONTRIBUENT AUX RESOURCES DE LA SACD :**

- la **trésorerie courante**, constituée principalement des droits en instance de répartition (ou irréguliers non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers majoritairement garantis en capital, assurant une rentabilité stable mais modeste.
- le « **portefeuille** », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation plus diversifiée des actifs (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la SACD ont représenté en 2015 un volume permanent d'environ

**201 M€**

# LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

## LA COTISATION ANNUELLE

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est dûe par tous les auteurs. Elle a été maintenue en 2015 à 40 € (niveau inchangé depuis neuf ans).

## LES RETENUES SUR DROITS

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2015, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2015 au taux de 0,50%, auquel il est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs), se situe en 2015 à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'an passé. Il s'est en effet élevé à 10,29 % des perceptions (contre 11,13 % en 2014, 11,78 % en 2013 et 12,17 % en 2012), ce qui constitue son meilleur niveau sur les dix dernières années.

Les autres taux de retenue statutaire sont détaillés dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le remboursement de retenue statutaire de 4,3 M€ opéré cette année diminue d'environ 20 % le montant réellement prélevé sur les droits versés aux auteurs et représente plus de 4 fois la valeur du prélèvement spécifique.

Il se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

- Spectacle vivant : 14,22 % (contre 15,19 % en 2014)
- Audiovisuel : 8,49 % (contre 9,33 % en 2014)
- Écrit : 6,38 % (contre 4,76 % en 2014)

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » dite CCSA,

Ces chiffres signifient qu'en moyenne, pour 100 € de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, 89,71 € sont destinés à revenir aux auteurs.

## LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2015 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

<b>Spectacle vivant</b>	
Paris	9 %
France (hors Paris), Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Etranger	7 %
Primes de commande	2 %
<b>Audiovisuel</b>	
Droit de représentation et de reproduction mécanique (France),	10,6 % <sup>(*)</sup>
Copie privée (France, Belgique),	11 %
Droit de représentation et de reproduction mécanique (Belgique, Canada)	11 %
Droit de représentation et de copie privée (étranger)	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 %, 5,5% ou 10% <sup>(**)</sup>
<b>Écrit</b>	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

<sup>(\*)</sup> Le taux de 10,60 % est applicable aux forfaits perçus à compter du 01/01/2013. Pour les forfaits antérieurs, le taux appliqué est de 11 %.

<sup>(\*\*)</sup> Le taux de 2,5 % est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5 % pour les renouvellements).

## RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En ce qui concerne les redevances pour copie privée, l'intervention de Copie France engendre le prélèvement – sur les droits que reçoit d'elle la SACD – de retenues dont le détail (taux et montants au titre de 2015) figure ci-dessous :

nature des droits	taux (*)	montant des retenues 2015 (€)
Redevance copie privée sonore	0,83 % / 0,80 %	23 142
Redevance copie privée audiovisuelle	1,13 % / 1,09 %	118 941

(\*) : Les taux de retenue ont baissé en cours d'année :

- la 1<sup>re</sup> valeur indiquée a été appliquée aux droits perçus du 1<sup>er</sup>/01 au 31/07/2015
- la 2<sup>de</sup> valeur indiquée a été appliquée aux droits perçus du 1<sup>er</sup>/08 au 31/12/2015

## 2 Défendre les auteurs en France et à l'étranger



### Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD met en relation constante, les créateurs, les milieux institutionnels et les politiques. En 2015, de très nombreuses personnalités ont participé à des événements organisés par la SACD.



Pascal Rogard / Eric Lartigau / Douglas Kennedy



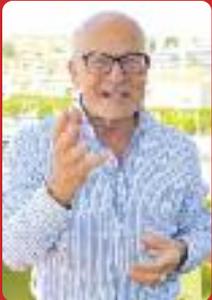
Manuel Valls



Delphine Ernotte-Cunci



Jean-Paul Rappeneau



Volker Schlöndorff



Florence Foresti



Sophie Deschamps / Kev Adams



Fleur Pellerin / Günter Oettinger



Harlem Désir



Kaori Ito



Xavier Giannoli



Joël Pommerat



Viviane Reding



David Lescot



Arnaud Desplechin



Nicolas Sarkozy



César Augusto Acevedo



Thomas Cailley



Pierre Barillet



Axelle Lemaire



Fernando Arrabal



Juliette



Eric Assous



Bruno Le Maire



Emma Dante



Lucas Belvaux

## LA DÉFENSE DE LA CRÉATION

Statutairement (*article 3*), la SACD agit pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur ». À ce titre, la SACD a entrepris en 2015 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rap- peler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

L'ensemble de ces objectifs s'est décliné dans les initiatives qu'elle a prises au cours de l'année 2015, notamment à l'oc- casion de l'examen très attendu du projet de loi relatif à la création par l'Assemblée nationale. L'action de la SACD auprès des parlementaires a contribué à enrichir le texte et à concrétiser des avancées importantes pour les auteurs.

Au-delà, la SACD a poursuivi son travail de pédagogie et de conviction, en France et en Europe, pour faire avancer la compréhension des problématiques des auteurs et plus glo- balement du monde culturel.

### CET ENGAGEMENT POUR LA CRÉATION ET LA CULTURE, S'EST TRADUIT PAR 4 CHANTIERS PRIORITAIRES :

#### LES DROITS DES AUTEURS, UN COMBAT PERMANENT

Une fois encore, c'est de l'Europe qu'est venu le risque d'une remise en cause large et pro- fonde du droit d'auteur. Le travail de l'euro- députée pirate, Julia Reda, portait des pro- positions visant notamment à étendre le champ des exceptions au droit d'auteur, non rémunérées, et à fragiliser le financement, territoire par territoire, de la création audio- visuelle et cinématographique.

La mobilisation des créateurs, qu'a initiée et accompagnée la SACD, en lien avec la SAA et les Coalitions européennes pour la diversité

culturelle, a porté ses fruits avec l'adoption d'un rapport parlementaire, débarrassé des propositions les plus dangereuses. Le dia- logue constructif qu'a également noué la SACD avec la Commission européenne a per- mis de mieux faire comprendre les préoccupations des auteurs et l'importance du droit d'auteur dans le financement de la création. Résultat : une communication de la Commis- sion qui ne fait plus du droit d'auteur un obs- tacle à la circulation des œuvres et, pour la première fois, l'affirmation de la nécessité d'améliorer la rémunération des auteurs.

En France aussi, le droit d'auteur a besoin d'être défendu face aux tentatives d'entre- prises et d'institutions du numérique de se défaire de toute réglementation protectrice du droit des auteurs. C'est pourquoi la SACD a soutenu les initiatives visant à assécher le financement des plateformes profitant de la contrefaçon commerciale. C'est aussi dans cet esprit qu'elle est intervenue lors de la concertation organisée sur le projet de loi numérique pour éviter un démantèlement du droit d'auteur.

#### UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE FINANCEMENT ET LA DIFFUSION DES ŒUVRES

Sous l'impulsion de la SACD, des mesures positives ont pu être prises par les pouvoirs publics. Il en est ainsi de la réforme du compte de soutien à l'animation : le développement des projets d'œuvres originales sera ainsi dés- ormais mieux aidé par le CNC et le recours à des œuvres d'expression originale française sera un critère déterminant dans l'accès aux bonus financiers pour les producteurs.

Flécher les soutiens financiers vers la créa- tion originale en langue française est une priorité de la SACD qui a également défendu cette orientation lors de la réforme du crédit d'impôt cinéma et audiovisuel.

Au-delà, le financement de la création doit être conforté et renforcé. Pour l'audiovisuel,

c'est vers la consolidation des moyens de France Télévisions et des obligations d'in- vestissement des chaînes dans la fiction, l'animation, le cinéma et le spectacle vivant que la SACD a porté son action.

Cet engagement en France s'est prolongé en Europe par des propositions pour faire contribuer également les nouveaux acteurs du numérique et d'Internet au financement des œuvres.

Pour le spectacle vivant, elle a insisté auprès de l'Etat comme des collectivités locales pour maintenir les engagements financiers en faveur des compagnies et des auteurs et au profit de la création et de son exposition.

Il faut financer les œuvres, il faut aussi favo- riser leur diffusion et leur circulation.

C'est l'objectif de l'obligation d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles et cinéma- tographiques longtemps défendue par la SACD et désormais inscrite dans la loi par les parlementaires. Cette obligation mise à la charge des producteurs devra permettre de rendre les œuvres plus facilement disponi- bles et accessibles au public, notamment sur les plateformes numériques.

À nouveau, la SACD a milité en faveur d'une réforme de la chronologie des médias qui est aujourd'hui trop rigide pour assurer une bonne exploitation des films.

## UNE JUSTE RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

C'est l'une des vocations essentielles de la SACD. Dans un monde numérique marqué par la complexité de la gestion des droits et par la présence d'opérateurs puissants, le rassemblement des auteurs dans le cadre de la gestion collective est une force pour négocier de bonnes conditions de rémunération.

La SACD défend également les auteurs dans leurs relations avec les producteurs. C'est pour cela qu'elle a participé activement aux

travaux des Assises du cinéma engagées par le CNC. Elle a notamment obtenu des mesures permettant de renforcer la transparence des redevances de comptes des films pour les auteurs, désormais transcrites dans la loi sur la création.

Ce même effort de transparence doit être exigé dans un secteur audiovisuel trop marqué par l'opacité. L'action de la SACD a d'ores et déjà permis d'inscrire ce principe de trans-

parence dans la loi et d'obtenir l'ouverture de négociations toujours en cours avec les producteurs.

Enfin, dans le spectacle vivant, la demande formulée depuis des années de créer un observatoire du spectacle vivant trouve une traduction, là encore dans la loi création. Avoir enfin une vision exhaustive des recettes sera aussi très utile pour qu'aucune rémunération n'échappe aux auteurs.

## UN ENGAGEMENT FORT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE LA CULTURE

La Culture pour tous. Loin d'être un slogan, c'est une exigence des actions conduites par la SACD pour promouvoir l'éducation artistique et les rencontres entre les auteurs et le public, en particulier les plus jeunes. C'est dans cet esprit que la SACD a initié et accompagné toujours, en lien avec l'association la Culture avec la copie privée, l'opération *Un artiste à l'école*.

La culture doit aussi être ouverte et ne pas reproduire les discriminations et inégalités qui traversent nos sociétés. C'est au nom de cette conviction que la SACD s'est engagée depuis de nombreuses

années dans ce combat pour la parité entre les femmes et les hommes et pour mettre un terme à ces inégalités que trop d'auteurs rencontrent dans l'accès aux responsabilités ou dans la programmation des œuvres. Aux côtés de la brochure « Où sont les femmes ? » qui en est à sa 4<sup>e</sup> édition, la SACD a multiplié les initiatives auprès du ministère de la Culture et de la Communication, du CSA, du CNC et des parlementaires.

Sur ces sujets qui engagent l'avenir de notre société, la mobilisation doit être générale. Et la SACD sera toujours présente !



Débat sur la réforme du droit d'auteur en Europe, Cannes 2015



## LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La SACD anime et coordonne depuis sa création en 2004 la Coalition Française pour la Diversité Culturelle ([www.coalitionfrancaise.org](http://www.coalitionfrancaise.org)) qui regroupe 52 organisations professionnelles de la culture et dont Pascal Rogard assure la présidence. Elle appartient à la Fédération internationale des coalitions qui regroupe les 43 coalitions qui existent à ce jour dans le monde.

En 2015, la Coalition française pour la diversité culturelle a maintenu ses efforts pour :

- Structurer les 13 coalitions qui existent en Europe et les regrouper dans le cadre des Coalitions européennes, dont Pascal Rogard assure la vice-présidence.
- Être présente dans les débats européens, auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, et pour agir sur la réforme du droit d'auteur et du marché unique numérique.
- Célébrer les 10 ans de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.
- Soutenir la diversité des expressions culturelles : remise des Prix de la diversité culturelle, réponses aux consultations de la Commission européenne.
- Défendre l'exception culturelle : suivi des négociations commerciales.

## SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

La SAA a été créée en 2010 par plusieurs Sociétés de gestion collective européennes pour défendre leurs membres auteurs audiovisuel, en particulier les scénaristes et les réalisateurs. La SAA est présidée par Barbara Hayes de l'Authors' Licencing and Collection Society; et Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, en est le vice-président depuis avril 2016.



À l'heure de la réforme du droit d'auteur en Europe et des bouleversements du numérique, la SAA s'est fixée 3 grands objectifs :

- Assurer la défense des droits des auteurs et une juste rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres.
- Soutenir une ambition forte pour conforter le financement des œuvres et permettre une meilleure exploitation des œuvres.
- Renforcer la politique de soutien à la création audiovisuelle et à la diversité culturelle.

# PROTÉGER LES AUTEURS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2015 de plusieurs manières.

## LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La SACD a renouvelé – en rééquilibrant son allocation – le soutien financier d'un montant global de 532K€, qu'elle accorde au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

**Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :**

- Guilde Française des Scénaristes (qui regroupe les scénaristes de télévision et de cinéma)
- Groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- SRF (Société des Réalisateurs de Films)
- EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- SNMS (Syndicat National des Metteurs en Scène)
- AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- Syndicat des Chorégraphes Associés
- Auteurs dans l'espace public (qui rassemble les auteurs des arts de la rue).

## DE NOUVEAUX ACCORDS AVEC LES UTILISATEURS DES RÉPERTOIRES

La Société a également poursuivi en 2015, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

### Spectacle vivant

**Dans le spectacle vivant, trois nouveaux protocoles d'accord ont été signés en 2015 avec des fédérations de théâtre amateur :**

- APROTAHL (qui regroupe une vingtaine de troupes amateur du département de la Haute Loire);
- FCF France (Festivals, Carnavals et Fêtes de France) qui rassemble environ, 1.200 associations (troupes amateur, comités des fêtes, festivals), représentant plus de 100.000 bénévoles actifs regroupés en fédérations départementales ou régionales ;
- et enfin FATRAT 85, qui réunit en son sein une cinquantaine de troupes amateur du département de la Vendée.

Par ailleurs en partenariat avec la FFH (Fédération des Festivals d'Humour), la SACD a conclu un traité « festival » avec l'association « SOYAUX FOU D'HUMOUR » qui organise chaque année en Charente la manifestation du même nom.

Parallèlement, la Société a revu sa tarification professionnelle en « conditions générales », en supprimant le minimum garanti précédemment calculé pour chaque représentation sur 30 % de la jauge financière des salles, dont l'application a pu s'avérer être un frein à l'adhésion de nouveaux auteurs ou à l'exploitation des œuvres sur les longues séries. Enfin, les services ont accompagné tout au long de l'année - tant au niveau des auteurs que des compagnies - la mise en œuvre et l'amélioration du service de gestion en ligne des demandes d'autorisation pour les exploitations amateurs, lancé en 2014, et de la tarification qui lui est attachée.

### Audiovisuel

**Dans le secteur audiovisuel, des négociations ont été menées et/ou conclues avec :**

- Des chaînes hertziennes (CANAL +, GULLI et E-TF1), pour la diffusion des programmes de ces chaînes et des contenus audiovisuels additionnels, sur le site et les applications des dites chaînes, soit pour les programmes diffusés en clair (CANAL +), soit pour la télévision de rattrapage (GULLI et E-TF1) ;
- Des chaînes thématiques (Indies Live, J-One, Men's up, Star 24 et Virgin TV), pour les diffusions via le câble, le satellite, l'ADSL, le mobile, et l'OTT (service alternatif) ;
- Des distributeurs ADSL (avenants aux contrats généraux conclus en 2014 pour Bouygues Telecom et Free, au titre des offres fixes multiservices, et nouveaux contrats généraux avec Play Média services, Play TV et Vidéo Futur) pour la diffusion des services de télévision linéaires ou de télévision de rattrapage en OTT accessible gratuitement sur Internet (pour les deux premiers) et sur abonnement via une « box » (pour le troisième) ;
- des services de SVàD (vidéo à la demande par abonnement) tels que Jook Vidéo ;
- et enfin un diffuseur en salles (Pathé Live), dans le cadre d'un avenant au protocole conclu en 2014 pour la diffusion dans des lieux accueillant du public de captations de spectacles d'humour.

## COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer les perceptions à l'étranger et d'y accroître la représentation de ses associés, la SACD a conclu en 2015 de nouveaux accords de réciprocité ou partenariats :

- Dans le secteur du spectacle vivant, la Société a signé plusieurs contrats de réciprocité (avec THE ARTBASSADOR en Grèce, et KAZAK au Kazakhstan).
- Dans le secteur audiovisuel, la SACD a signé deux nouveaux contrats de représentation réciproque pour l'exploitation des droits secondaires (copie privée/câble) avec DASC (Colombie) d'une part, et – pour les seuls droits de copie privée – avec ONDA (Algérie), d'autre part.

La SACD a également renégocié – en lien avec la SCAM – son contrat de réciprocité avec la LIRA (Pays-Bas) afin de couvrir de nouvelles exploitations (droits primaires et secondaires). Elle poursuit enfin des négociations avec la société DACIN-SARA pour la perception de droits audiovisuels en Roumanie.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux instances politiques et techniques de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, [www.cisac.org](http://www.cisac.org)). Elle en assume la vice-présidence du CA depuis 2010 et a poursuivi en 2015 son implication dans la normalisation des échanges de

droits, via des bases de données comme notamment IDA – œuvres et ayants droit audiovisuels – que la SACD gère pour le compte de l'ensemble des sociétés audiovisuelles, ou ISAN (identifiant international des œuvres audiovisuelles et cinématographiques), ou des formats communs d'échange standardisé de documentation (pour le spectacle vivant). Elle a aussi contribué au sein de la CISAC à la réflexion sur les critères d'adhésion et l'élaboration de règles de gouvernance et de transparence pour les sociétés membres, et participé activement à plusieurs comités techniques, notamment sur les problématiques liées à la gestion des droits sur les plateformes de partage.

## AGITATEURS DE CRÉATION

**FAIRE SE RENCONTRER DES CRÉATEURS DE TOUS HORIZONS, DE TOUTES NATIONALITÉS  
ET ENRICHIR AINSI LA CRÉATION INTERNATIONALE.**



Les sujets à Vif 2015, production SACD/Festival d'Avignon

## 3 Accompagner et soutenir les auteurs et la création

### UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

#### LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

En 2015, les déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la SACD (cf. encadré) ont enregistré une baisse (- 20,41 %) par rapport à 2014.

En **audiovisuel**, le nombre d'œuvres déclarées baisse sensiblement (- 24,6 %) et retrouve un niveau très proche de celui de 2013. Côté TV cette baisse intervient après trois années de hausses consécutives, liées au développement des séries et de la fiction du réel de 2010 à 2013, et une stabilisation constatée en 2014. Côté Radio, la baisse est plus sensible, mais 2014 avait été une année de croissance exceptionnelle marquée par des régularisations de déclarations sur plu-

sieurs années : le niveau revient donc à sa moyenne des années précédentes.

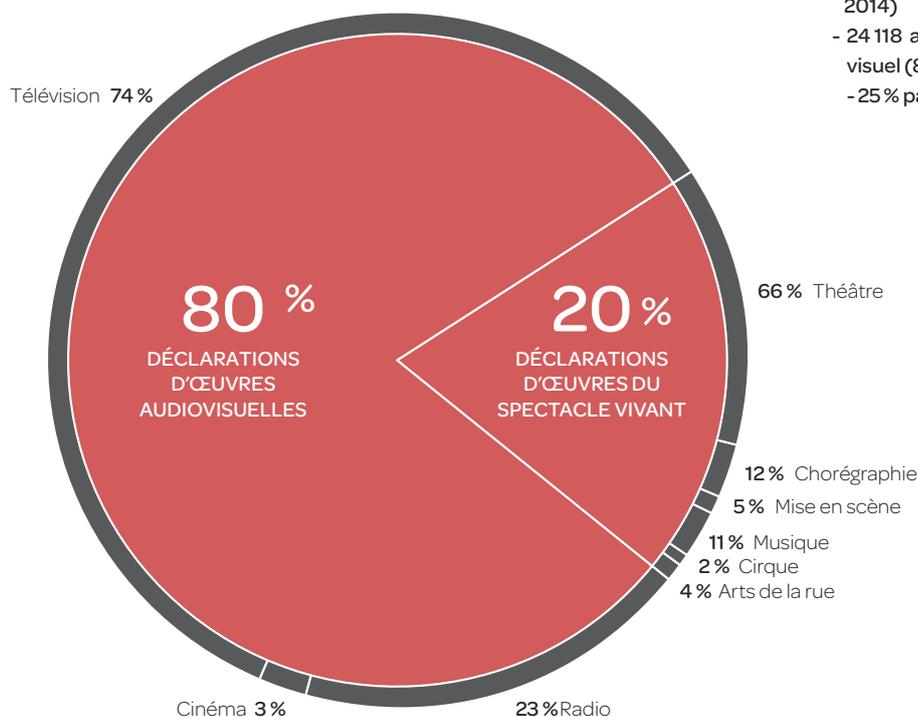
En **spectacle vivant**, par contre le nombre des déclarations est en hausse par rapport à 2014 (+ 2,96 %), et représente désormais 20 % de l'ensemble des œuvres nouvelles. La croissance est particulièrement marquée sur la chorégraphie, la musique, la mise en scène et les arts de la rue, au détriment du théâtre et du cirque.

#### LES ŒUVRES NOUVELLES

# 30 001

**ŒUVRES NOUVELLES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES EN 2015, DONT :**

- 5 883 au titre du spectacle vivant (20 % du total et + 3 % par rapport à 2014)
- 24 118 au titre de l'audiovisuel (80 % du total et - 25 % par rapport à 2014)



S'agissant des **chiffres de l'utilisation du répertoire**, on note dans le domaine du **spectacle vivant** une augmentation du nombre de séances à Paris (+ 2,8 %) moins importante toutefois que la progression des droits en volume (+ 8 %), ce qui traduit une hausse de la fréquentation et des recettes. À l'inverse, en régions et en Île-de-France, où les

droits perçus n'augmentent que de 2,8 %, le nombre global de séances progresse globalement de près de 9 %, mais cette progression n'affecte pas de la même manière tous les secteurs, et ce sont surtout les exploitations du secteur privé qui « explosent » (+ 33,5 %), en lien avec plusieurs tournées importantes de spectacles d'humour. En

**audiovisuel**, le nombre d'œuvres diffusées en 2014 – dont les droits ont été répartis en 2015 pour l'essentiel – augmente de 16,11 %, mais le nombre d'heures de programmes diminue de 2,4 %. Une distorsion déjà constatée au cours des années antérieures et qu'explique en grande partie la multiplication des formats courts.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

### Spectacle vivant

Plus de  
**51 000**  
représentations à Paris

Plus de  
**136 000**  
représentations en Province

#### NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

<b>Amateurs</b>	<b>607</b>
<b>Professionnels</b>	
Théâtres privés	24 080
Théâtres subventionnés syndiqués	2 255
Théâtres subventionnés non syndiqués	1 762
Compagnies Indépendantes et divers	22 639
<b>Total</b>	<b>51 345</b>

#### NOMBRE DE SÉANCES EN PROVINCE ET ÎLE-DE-FRANCE

<b>Amateurs</b>	<b>25 716</b>
<b>Professionnels</b>	
Tourneurs privés	4 069
Subventionnés syndiqués	21 905
Subventionnés non syndiqués	592
Compagnies Indépendantes et divers	81 482
<b>Total</b>	<b>136 152</b>

### Audiovisuel

**294 695**  
œuvres diffusées en 2014  
(diffusions linéaires et non linéaires)

#### NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES

<b>Œuvres TV</b>	<b>201 419</b>	<b>68,35 %</b>
Films cinéma	40 105	13,61 %
Courts métrages	2 593	0,88 %
Radio	50 578	17,16 %
<b>Total</b>	<b>294 695</b>	<b>100,00 %</b>

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2015 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

**239 211**  
heures de programme  
(diffusions linéarisées)

**Télévision** 97 % avec 231 020 heures de programme.  
**Radio** 3 % avec 8 191 heures de programme.

Les diffuseurs français représentent dans ce total  
91,81 % des œuvres et 87,90 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice  
des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

## LES PERCEPTIONS EN 2015

Les perceptions de la SACD en 2015 se sont élevées à 221 948 511 €, en hausse de 2,4 % par rapport à 2014 grâce à la progression conjointe des deux principaux répertoires (audiovisuel et spectacle vivant).

Les perceptions audiovisuelles augmentent de 1,8 %, une hausse qui vient après la baisse (-2 %) enregistrée en 2014, et s'explique par la progression importante des encaissements de copie privée (avec de forts rattrapages) ainsi que par les hausses des droits provenant de l'étranger et du Canada, qui compensent la baisse de ceux venant de Belgique.

Pour le spectacle vivant, après une année 2014 déjà marquée par une hausse globale de 7 %, le volume des perceptions a continué de progresser en France (+4,6 %) ainsi qu'à l'étranger (+1,4 %), pour s'établir à un niveau jamais atteint de 69,8 millions d'euros.

### LA HAUSSE PLUS MARQUÉE DU SPECTACLE VIVANT MODIFIE LE POIDS RESPECTIF DES RÉPERTOIRES DE LA SOCIÉTÉ :

#### Spectacle vivant

69 849 154 €

soit 31,5 %  
(contre 30,9 % en 2014)

En **spectacle vivant**, l'évolution globale de +4,2 % recouvre certaines disparités :

- progression des **exploitations parisiennes** (+7,95 %), qui prolonge celle déjà constatée en 2014 et se double d'un accroissement de la concentration des encaissements (les 10 plus gros diffuseurs – et notamment parmi eux l'Opéra de Paris – représentant plus de 46 % des perceptions) ;

- baisse des perceptions en **Île-de-France** (-3,91 %) mais hausse en **régions** (+3,6 %), où les encaissements records de 2014 progressent à nouveau (et de façon simultanée, tant sur le secteur professionnel que sur le secteur amateur) avec un

poids toujours important – bien qu'en légère diminution – de plusieurs spectacles à grand succès en tournée ;

- évolution contrastée des perceptions en provenance de **l'étranger** avec une hausse (+5,9 %) de celles issues des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une baisse (-1,20 %) de l'étranger proprement dit, où le fort recul des droits en provenance d'Italie, de Russie et d'Espagne (décalages de versement) n'est qu'en partie compensé par la progression des perceptions issues de Suisse et d'Allemagne, qui restent deux des pays les plus contributeurs en matière de droits sur l'étranger.

#### Audiovisuel

151 683 583 €

soit 68,3 %  
(contre 68,8 % en 2014)

En **audiovisuel**, la hausse (+1,8 %) recouvre elle aussi des situations disparates :

- **en France (+2,75 %)**, la progression concerne tous les types de perceptions, avec toutefois des nuances. Pour les contrats généraux la hausse demeure très modeste (+0,2 %) et cumule des évolutions diversifiées : pour les chaînes privées, hausse de TF1 (en partie grâce à la télévision de rattrapage) et baisse de M6, dans le contexte d'une chute des recettes publicitaires et de la concurrence de la TNT, qu'amplifie une évolution défavorable du partage intersocial ; recul de Canal+ ; pour les chaînes publiques, baisse de France Télévisions, mais augmentation d'Arte ; et

nouvelle progression des réseaux de distribution, où la hausse des opérateurs ADSL et du câble compense la baisse des diffuseurs satellitaires, de la TNT et des chaînes thématiques. La progression globale est également liée à celle importante (+3 %) des contrats vidéo et nouveaux médias (Web), et surtout à la hausse considérable (+28,4 %) de la copie privée liée à des rattrapages (Apple), qui compensent la baisse (-1,8 %) des perceptions issues des contrats individuels.

- **à l'étranger**, les droits baissent (-3,2 %), avec des situations également contrastées : baisse globale (-17,6 %) dans les pays francophones où la Belgique recule de 21,7 % (moindres rattrapages, retards de règlements) et le Canada progresse de 17 %, mais augmentation (+19,3 %) de l'étranger proprement dit – pays non francophones + Suisse –, qui efface la chute de 15 % constatée l'an dernier.

#### Écrit

415 773 €

soit 0,2 %  
(contre 0,3 % en 2014)

Pour l'**écrit**, les perceptions enregistrées en 2015, toujours très marginales, sont par ailleurs en baisse (-32,46 %), en l'absence des rattrapages importants qui avaient accru les chiffres de l'an passé.

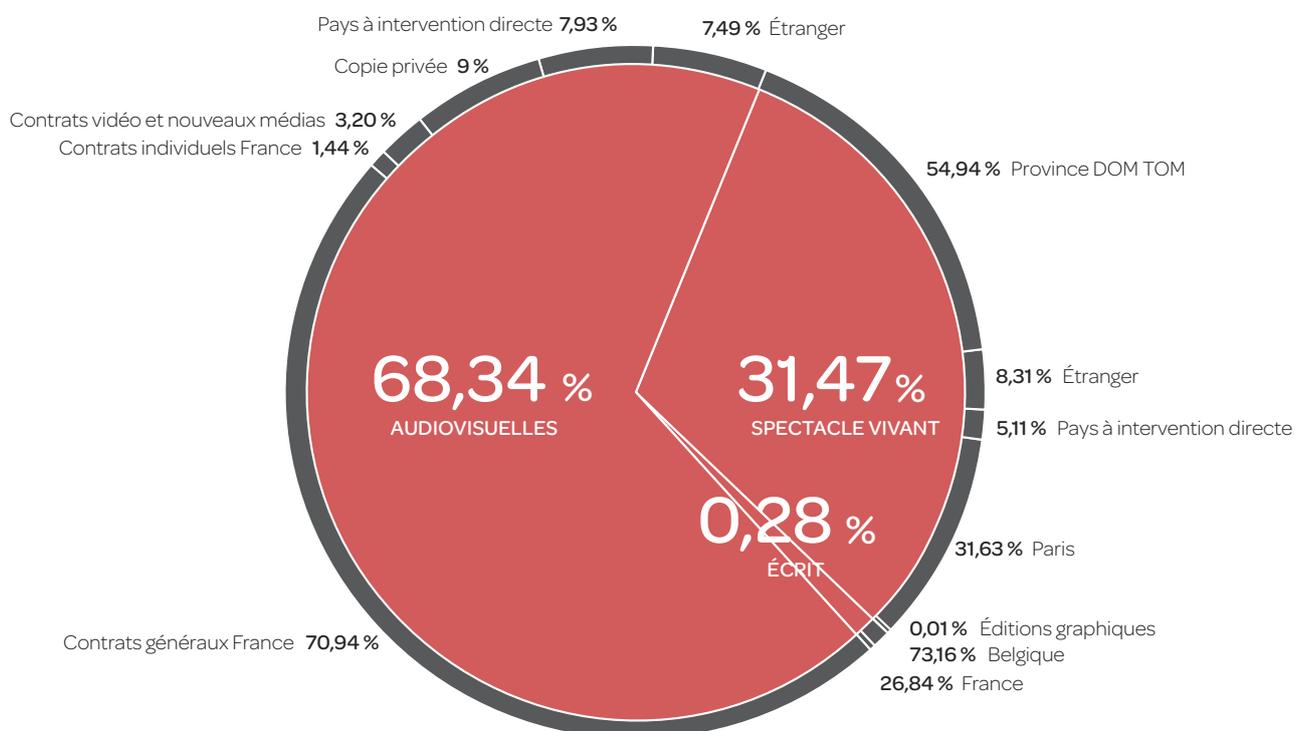
# LES PERCEPTIONS 2015 ET LEUR VENTILATION

(Chiffres en K€)

Audiovisuel		Variation 2015/2014
<b>France</b>	<b>128 289</b>	<b>+ 1,81 %</b>
Copie privée	13 656	+ 28,40 %
Contrats généraux	107 602	+ 0,19 %
Contrats particuliers	2 183	- 1,81 %
Contrats vidéo et nouveaux médias	4 848	+ 5,18 %
<b>Pays à intervention directe</b>	<b>12 030</b>	<b>- 17,63 %</b>
Étranger	11 364	+ 19,28 %
<b>Total</b>	<b>151 683</b>	<b>+ 1,81 %</b>

Spectacle vivant		Variation 2015/2014
<b>France</b>	<b>60 467</b>	<b>+ 4,60 %</b>
Paris	22 090	+ 7,95 %
ÎdF / Province/ DOM TOM	38 377	+ 2,76 %
<b>Pays à intervention directe</b>	<b>3 570</b>	<b>+ 5,89 %</b>
<b>Étranger</b>	<b>5 806</b>	<b>- 1,20 %</b>
Édition graphique	6	- 40,06 %
<b>Total</b>	<b>69 849</b>	<b>+ 4,15 %</b>

Écrit		Variation 2015/2014
Droits Reprographie Belgique	304	- 41,86 %
Droits Reprographie France	112	- 72,18 %
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>+ 32,46 %</b>



## LES RÉPARTITIONS DE DROITS AUX AUTEURS

Le montant des droits répartis en 2015 – soit 224 378 420 € – est en forte progression (+ 8,37 %) par rapport 2014, grâce à un travail important mené pour accroître le rythme des répartitions et réduire considérablement les droits en suspens, notamment dans le secteur audiovisuel. Pour la première fois, les répartitions dépassent le montant pourtant élevé des perceptions effectuées pendant l'année.

En **Spectacle Vivant**, où l'affectation des sommes perçues intervient en moyenne un mois après leur encaissement, l'augmentation des répartitions (+ 5,26 %) accentue un peu la progression des perceptions (+ 4,15 %).

À l'**Audiovisuel**, où la SACD demeure tributaire des délais de paiement des diffuseurs et où – pour des raisons techniques –, le cycle

d'affectation des droits perçus est plus long, le niveau des répartitions augmente également fortement par rapport à l'an dernier (+ 9,59 %).

Cette progression résulte des effets contrastés de la baisse des perceptions en 2014 et de l'augmentation de celles de 2015, mais aussi des efforts des services – particulièrement significatifs cette

année – pour réduire la masse des droits en suspens et accroître ainsi le niveau des répartitions.

S'agissant de l'**écrit**, les sommes réparties en 2015 résultent des seuls droits de reprographie encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution (+ 32,84 %) suit donc celle des perceptions belges correspondantes.

## 21 599 AUTEURS VIVANTS

membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2015 :  
parmi eux 14 225 adhérents, 2 357 sociétaires adjoints et 5 017 sociétaires.

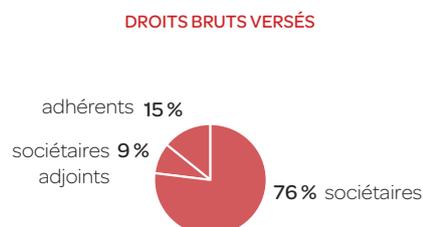
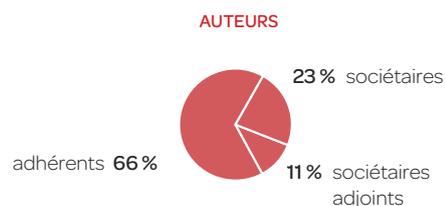
Ce chiffre est en hausse (+4,05 %) par rapport à 2014

### RÉPARTITION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2015 augmente de 4,05 %, cette hausse affecte différemment les grades sociaux :

- les sociétaires progressent plus que la moyenne (+ 5,80 %) et augmentent donc en part relative (23,2 % du total) ;
- les sociétaires adjoints progressent moins que la moyenne (+ 3,74 %) mais en part relative restent stables (10,9 % du total) ;
- quant aux adhérents, leur nombre augmente (+ 3,50 %) et leur part relative diminue à 65,9 %.

La distribution des revenus demeure par contre toujours très disparate, quels que soient les grades sociaux. Après trois exercices successifs qui l'avaient vu s'atténuer, la disparité croissante observée jusqu'en 2012 (avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle) réapparaît cette année : on trouve 82 % (contre 81,2 % en 2014) des auteurs sur les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5 K€), et 4,3 % (3,7 % en 2014) sur les tranches de rémunération les plus élevées (> 40 K€), les bénéficiaires des tranches médianes (5 à 40 K€), reculant de 14,7 % à 13,8 %.



Tranches	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs-confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
de 200 000 € et plus	0	0	54	54	0,3 %	100 %
de 100 000 à 200 000 €	6	14	172	192	0,9 %	99,7 %
de 75 000 à 100 000 €	5	12	138	155	0,7 %	98,9 %
de 50 000 à 75 000 €	10	19	269	298	1,4 %	98,2 %
de 40 000 à 50 000 €	22	22	180	224	1,0 %	96,8 %
de 30 000 à 40 000 €	39	29	215	283	1,3 %	95,8 %
de 20 000 à 30 000 €	52	52	324	428	2,0 %	94,5 %
de 15 000 à 20 000 €	84	64	226	374	1,7 %	92,5 %
de 10 000 à 15 000 €	142	83	329	554	2,6 %	90,8 %
de 5 000 à 10 000 €	485	215	633	1 333	6,2 %	88,2 %
de 3 000 à 5 000 €	593	197	475	1 265	5,9 %	82,0 %
de 1 000 à 3 000 €	2 144	480	728	3 352	15,5 %	76,1 %
de 0 à 1 000 €	10 643	1 170	1 274	13 087	60,6 %	60,6 %
<b>Total</b>	<b>14 225</b>	<b>2 357</b>	<b>5 017</b>	<b>21 599</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## LES REVENUS DES AUTEURS

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très disparates, mais la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année a de nouveau progressé en 2015. Dans le contexte d'augmentation importante du volume des droits répartis, cette progression s'est faite à un rythme (+ 3,2 %) supérieur à celui de 2014, mais de façon cette fois nettement plus favorable aux auteurs vivants (+ 5,2 %) qu'aux successions (- 5,5 %).

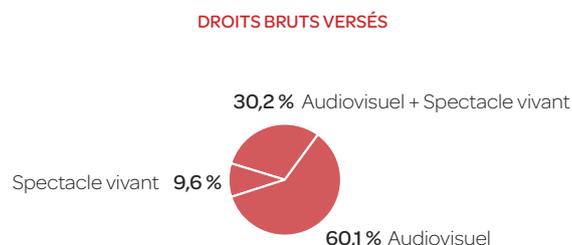
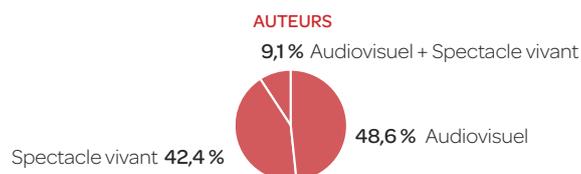
## 30 604 AYANTS DROIT

(auteurs vivants et successions, mais hors sociétés)  
ont vu en 2015 leurs comptes crédités de droits.  
(soit 3,21 % de plus que l'an passé)

### RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRE

S'agissant des ayants droit bénéficiaires de droits en 2015, la progression globalement constatée de leur nombre (+ 3,2 %) s'avère disparate lorsqu'on la segmente par répertoire : le nombre des ayants droit exclusivement « spectacle vivant » diminue très légèrement (- 0,12 %) alors que celui des bénéficiaires exclusivement « audiovisuel » augmente (+ 5,45 %), mais moins que celui des ayants droit « mixtes » (+ 5,73 %). En revanche, les premiers (spectacle vivant) se concentrent toujours sur les tranches de revenu les plus basses (97,8 % touchent moins de 10 000 €, comme en 2014), alors que les ayants droit exclusivement audiovisuels sont toujours plus nombreux (3,9 % vs 3,62 % 2014) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000 €). Les ayants droit multi-répertoires, quant à eux, sont ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement distribués :

- \_moins de 10 000 € >>> 70,1 % (contre 89 % en général),
- \_entre 10 000 et 50 000 € >>> 20,7 % (contre 8,3 % en général)
- \_et au-delà de 50 000 € >>> 9,3 % (contre 2,8 % en général),



Tranches	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle Vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
de 200 000 € et plus	1	31	35	67	0,2 %	100 %
de 100 000 à 200 000 €	7	132	88	227	0,7 %	99,8 %
de 75 000 à 100 000 €	3	137	48	188	0,6 %	99,1 %
de 50 000 à 75 000 €	8	274	85	367	1,2 %	98,5 %
de 40 000 à 50 000 €	13	197	59	269	0,9 %	97,3 %
de 30 000 à 40 000 €	20	262	91	373	1,2 %	96,4 %
de 20 000 à 30 000 €	50	427	132	609	2,0 %	95,2 %
de 15 000 à 20 000 €	67	328	125	520	1,7 %	93,2 %
de 10 000 à 15 000 €	123	471	166	760	2,5 %	91,5 %
de 5 000 à 10 000 €	434	987	371	1 792	5,9 %	89,0 %
de 3 000 à 5 000 €	590	802	268	1 660	5,4 %	83,1 %
de 1 000 à 3 000 €	1 987	1 834	494	4 315	14,1 %	77,7 %
de 0 à 1 000 €	9 662	8 983	812	19 457	63,6 %	63,6 %
<b>Total</b>	<b>12 965</b>	<b>14 865</b>	<b>2 774</b>	<b>30 604</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# DES ACTIONS SOCIALES ET DE SOLIDARITÉ

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2015

**Budget global :**

**3,71 M€**

• **Allocations complémentaires à la retraite :**

**3,37 M€**

**Nombre de bénéficiaires : 1 259 personnes**

**Montant moyen annuel de l'allocation versée: 2 639 €**

**Ventilation des bénéficiaires par tranches :**

NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU	
20 000 € et plus	1
de 15 000 à 20 000 €	22
de 10 000 à 15 000 €	23
de 5 000 à 10 000 €	127
de 3 000 à 5 000 €	167
de 1 000 à 3 000 €	495
de 0 à 1 000 €	424

• **Aides de solidarité**

**0,34 M€**

Nombre de dons : 41

Montant moyen : 3 621 €

Nombre de filleuls : 28

Montant des bourses allouées : de 452 à 1 130 €

Nombre personnes reçues en 2015 par le service social : 232

## AUTEURS SOLIDAIRES

Créé à l'initiative de la SACD et fondé en 2014 par Jacques Fansten, alors président de la Société, ce Fonds de dotation a pour vocation de permettre l'accès à la culture de populations défavorisées tout en associant des auteurs à des missions de lien social et d'accompagnement de la création.

Pour mener à bien ses missions, le

Conseil d'administration du Fonds – qui associe des représentants de la SACD et des personnalités d'horizons divers animées d'un commun désir de solidarité sociale et culturelle « active » – a conçu, en s'appuyant sur le tissu associatif et institutionnel existant, deux premiers projets localisés à Marseille : « Un cirque dans ma tête », associant des auteurs circassiens et des enfants en situation de han-

dicap d'une part, et « Raconte-moi ta vie », concernant des collégiens de quartiers difficiles d'autre part. Le Fonds a sollicité et obtenu pour ces projets l'appui de plusieurs mécènes (Google, la Fondation France Télévisions notamment), dont le soutien viendra s'ajouter à celui de 210 K€ que la SACD lui avait consenti dès 2014 au titre de son action culturelle, pour lui permettre d'engager ses pre-

mières actions. D'autres actions sont par ailleurs en réflexion et « gestation » au sein du Fonds.

Aux côtés de son président-fondateur Jacques Fansten, la direction est assurée par Véronique Perlès, et la Sarl SCALA, filiale de la SACD, en assume la gestion comptable et financière dans le cadre d'un mécénat de compétences.

# SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

## PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs), retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et du RAAP, gérés par l'IRCEC.

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées, et les services de la SACD sont également présents à l'AGESSA et au RACD.

Du côté du **régime de sécurité sociale des auteurs**, le projet de fusion de l'AGESSA et de la Maison des Artistes au sein d'une caisse nationale spécifique aux auteurs et artistes auteurs, apparaît de plus en plus incertain, et le processus de consultation des organisations professionnelles interrompu en 2014 n'a pas repris en 2015. Par contre, les ministères de tutelle (Culture et Affaires Sociales) ont annoncé en juillet 2015 leur souhait de rétablir les auteurs dans l'ensemble de leurs droits concernant l'assurance vieillesse du régime général :

- pour le passé, en réparant par la mise en place d'un dispositif de régularisation des cotisations prescrites la situation de nombreux auteurs pour lesquels la cotisation d'assurance vieillesse plafonnée n'a pas été appelée sur l'ensemble des périodes et qui n'ont pas pu de ce fait, se constituer le droit à une retraite de base reflétant réellement leur carrière. La SACD veille à ce que les modalités d'application de cette mesure (qui seront précisés par voie de circulaire) soient équitables pour les auteurs tant sur le coût de la régularisation que sur les périodes concernées.
- pour l'avenir, en mettant en place un précompte des cotisations vieillesse. Dans ce sens l'adoption d'un amendement au PLFSS 2016 a abouti à une modification de l'article L 382-4 du Code de la sécurité sociale prévoyant le précompte de la cotisation vieillesse sur les droits d'auteur avec une mise en application de cette mesure au plus tard

au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La SACD sera particulièrement attentive aux conditions de remboursement des cotisations « trop versées » pour les auteurs dont le revenu annuel dépassera le plafond de la sécurité sociale.

Au-delà de ces deux points très fréquemment évoqués par la SACD auprès des tutelles depuis plusieurs années, qui représentent une réelle avancée pour les auteurs (sous réserve de leurs modalités d'application), d'autres sujets devront être abordés dans la cadre de la concertation lancée par les deux ministères concernés début 2015 : disparition de la distinction entre assujettissement et affiliation, champs d'application du régime, prise en compte des revenus accés-

soires... S'agissant de l'AGESSA, la situation de l'organisme de sécurité sociale des auteurs est restée perturbée en 2015 en l'absence de Conseil d'administration (mandat échu depuis 2014), et pour le renouvellement duquel les élections annoncées dans un premier temps pour 2015 n'ont finalement pas eu lieu, dans l'incertitude quant à l'éventuelle création d'une caisse commune. La mission de l'administrateur provisoire qui s'achevait au 31/12/2015, a été prolongée pour permettre l'exercice de sa mission de base à cette entité, dont l'assemblée générale -présidée par un représentant de la SACD- a continué par ailleurs d'assurer le fonctionnement statutaire (budget, comptes, etc.).

Du côté de l'IRCEC et de la « retraite » complémentaire, le décret d'application de la réforme du RAAP (Régime des Artistes Auteurs Professionnels) est paru au JO le 31 décembre 2015. Mettant en œuvre le double objectif de la réforme conçue l'année passée (assurer aux auteurs une retraite complémentaire reflétant leur carrière et mettre en conformité avec la réglementation européenne ce régime complémentaire obligatoire qui – pour les auteurs dramatiques- complète les prestations du RACD), le décret entérine le passage d'un système de cotisation par classes optionnelles à un taux de cotisation proportionnel aux revenus d'auteur, accompagné d'une phase de transition.

Après une montée en charge progressive, le

montant de la cotisation sera fixé à 8 % des droits à partir de 2020, mais une mesure spécifique ramenant le taux à 4 % a été prévue concernant les droits d'auteur déjà soumis à un autre régime de retraite complémentaire obligatoire, comme le sont les droits répartis par la SACD ainsi que ceux versés par les producteurs dans le cadre des contrats liant ces derniers aux auteurs d'une œuvre audiovisuelle de fiction. Afin d'éviter les inconvénients liés au paiement des cotisations différé dans le temps, la SACD a prévu d'assurer dès la répartition de juillet 2016 le précompte de cette cotisation (4 %) sur les droits qu'elle répartit.

S'agissant enfin de la **formation professionnelle continue** des auteurs, le fonds de formation continue a poursuivi sur 2015 son offre destinée aux auteurs, malgré les difficultés de gouvernance liées à la décision du Conseil d'Etat annulant le décret et l'arrêté ministériel de mise en application de la loi du 28 décembre 2011 (suite à un recours déposé par deux organisations professionnelles de plasticiens contestant le mode de fixation de la composition du Conseil de gestion) : 4549 stages ont été financés au cours de l'année tous secteurs confondus (+11,8 % par rapport à 2014) dont 1166 dans les secteurs de l'écrit-art dramatique et de l'audiovisuel.

Rappelons que ce fonds, logé dans une section spécifique de l'AFDAS, est financé par les cotisations auteurs et diffuseurs (recouvrées par la SACD, pour le compte de l'AGESSA, au titre de son répertoire), et par un abondement des sociétés d'auteurs (dont la SACD), dont le montant – défini par la convention triennale signée en 2013 avec l'AFDAS – représente 4,5 % du quart « action culturelle » des sommes issues des perceptions au titre de la copie privée. Ce montant ramené en 2015 à 112.400 €, a baissé de 30 % par rapport à 2014 en raison du recul des perceptions de copie privée ayant constitué les ressources d'action culturelle de 2015. La convention avec l'AFDAS a été reconduite fin 2015 par la SACD dans les mêmes conditions en l'assortissant toutefois d'une clause prévoyant que dans l'éventualité où les textes attendus (décret et arrêté) excluraient les SPRD du Conseil de gestion, elle prendrait fin immédiatement.

## LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente - sur ses ressources propres - des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant - ainsi que leurs proches - dans leur vie quotidienne.

### LES ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

Soucieuse des conditions de vie des auteurs et de leur conjoint éventuel, la SACD prévoit dans le cadre des avantages réservés à ses membres un complément de retraite versé sous certaines conditions.

Ces allocations complémentaires qui ne constituent pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire et pour lesquelles il n'y a donc pas de droits acquis, sont des libéralités que le Conseil d'administration a décidé d'allouer aux membres de la SACD. Chaque année, il définit le montant des ressources qui seront collectées dans l'année et affectées au financement des allocations versées l'année suivante. Actuellement, les ressources ainsi cantonnées proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant

au titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Le montant individuel de cet avantage varie donc chaque année en fonction du montant des ressources affectées et du nombre de bénéficiaires. Ainsi, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2015 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,37 M€ (soit + 5,1 % par rapport à 2014). Celui des ressources collectées en 2015 a considérablement augmenté et s'élève à 3,97 M€, en partie en raison d'éléments exceptionnels. Dans ce contexte, le

Conseil d'administration a décidé de provisionner la part correspondant à ces situations exceptionnelles (soit 405 K€) pour en lisser le bénéfice sur les 5 prochaines années, ce qui laisse néanmoins une somme de 3,56 M€ (soit + 5,7% par rapport à l'an dernier) pour alimenter le paiement des libéralités en 2016.

La réforme des conditions d'attribution des allocations, mise en application depuis 2012 pour adapter cet avantage aux paramètres démographiques et économiques actuels des retraités et en renforcer l'esprit de solidarité, continue de réguler l'accès des nouveaux bénéficiaires, de préserver le niveau individuel moyen des allocations versées, et de conforter l'avenir de cet avantage apporté aux auteurs.

### LE SOUTIEN SOCIAL

Conseillée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité. La SACD accorde aussi à ses « filleuls » (enfants d'auteurs décédés) des allocations pour soutenir leurs frais d'études et de scolarité.

En 2015, dans le contexte d'une situation sociale des auteurs toujours précaire et difficile, le volume global des dépenses de solidarité a fortement progressé pour atteindre 344 K€. Si les aides individuelles (dons de solidarité aux auteurs en difficulté + allocations « filleuls ») ont augmenté d'environ 14 K€ (+ 6,1%) par rapport à 2014, c'est surtout la constitution d'une provision de 50 K€

pour venir en aide aux auteurs qui pâtiraient économiquement des conséquences des attentats terroristes de novembre 2015 à Paris et de l'état d'urgence, qui justifie cette hausse importante.

S'agissant des dons de solidarité, le montant individuel des soutiens accordés - qui avait très fortement progressé en 2014 - est revenu à un niveau moindre mais néanmoins toujours élevé (3,6 K€ en moyenne). Pour ce qui est des allocations « filleuls », le nombre des bénéficiaires demeure stable par rapport à 2014.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie des aides aux auteurs ren-

contrant des problèmes liés à l'âge ou la maladie - et depuis l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'État - à toutes les difficultés de la vie. En 2015, le volume global de ses soutiens - qui avait fortement progressé en 2014 - a certes reculé de 21% mais leur niveau individuel moyen s'est à nouveau accru (+ 14%).

Par ailleurs, en complément de son aide financière, la SACD assortit ces actions individuelles d'une assistance administrative (démarches diverses, orientation vers des aides légales, appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés), et bien sûr d'un accompagnement psychologique, indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

## LA FONDATION PAUL MILLIET

En 2015, elle a accordé 18 aides pour un montant total de 74 845 €, soit un montant moyen de 4158 €.

Fondée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation

Paul Milliet -reconnue d'utilité publique depuis l'origine- a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Des années 80 jusqu'à très récemment, elle est intervenue uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de

frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés. Depuis peu, grâce à l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'Etat, elle peut agir au bénéfice des auteurs devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité des auteurs qui peuvent la soutenir.

## UNE FORTE IMPLICATION DANS LE DYNAMISME CULTUREL

L'action culturelle de la SACD soutient la création contemporaine grâce aux 25% de rémunération pour copie privée perçue sur les supports vierges d'enregistrement. La SACD complète ces 25% par des affectations volontaires afin de favoriser l'émergence de nombreuses créations, leur diffusion et la formation des auteurs. Ces actions se placent aussi dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité culturelle.

Après les régularisations importantes de copie privée encaissées en 2013, qui avaient généré sur 2014 une forte augmentation des ressources allouées à l'action culturelle, le niveau des encaissements enregistrés en 2014 a nettement baissé (- 32 %), ce qui explique le recul des montants affectés sur 2015, et le retour à un niveau plus courant des ressources concernées.

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION CULTURELLE EN 2015

Budget global :

**4,89** M€

EN BAISSE DE 12,1%  
PAR RAPPORT A 2014

Dont :

- 3,92 M€ affectations légales
- 0,97 M€ affectations volontaires

UTILISATION DES MONTANTS DISPONIBLES :

- charges directes (soutiens, partenariats, etc.) : 4,15 M€  
dont : actions générales non imputées à un répertoire : 2,10 M€  
actions par répertoires : 2,05 M€
- contribution aux frais de gestion : 0,73 M€

Partenariats :

**310**

SOIT 10% DE PLUS  
QU'EN 2014

- 130 pour le spectacle vivant
- 72 pour l'audiovisuel
- 6 partenariats « transrépertoires »
- 102 au titre des fonds d'aide à la création :

#### DÉTAILS FONDS D'AIDE À LA CRÉATION

Fonds Humour /one man show	9 aides	(3 à la découverte, 3 à la création, et 3 à la diffusion)
Fonds de traduction	9 aides	
Fonds Web Séries	21 aides	(3 pour des projets « animation », 18 pour de projets « fiction »)
Fonds Théâtre	13 aides	
Fonds Musique de scène	11 aides	
Fonds de Création Lyrique	16 aides	
Ecrire pour la rue	6 aides	
Auteurs d'espaces	9 aides	
Processus Cirque	8 aides	

## LE BUDGET DE L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2015 de la SACD est de **4 885 602 €**, en baisse de 12,1% par rapport à 2014 (cf. annexes). Les budgets d'action culturelle sont définis sur la base des sommes encaissées en année N-1. La baisse de la copie privée encaissée en 2014 se répercute donc sur le budget 2015. La hausse constatée en 2015 sera visible dans le budget 2016.

### LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

<b>AFFECTATIONS LÉGALES</b>	<b>3 917 017 €</b>
Copie privée audiovisuelle (art L 321-9 du CPI)	1 983 430 € (1)
Copie privée sonore (art L 321-9 du CPI)	515 405 € (2)
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)	575 836 € (3)
Produits financiers	54 346 € (4)
Reliquats années précédentes	788 000 € (5)
<b>AFFECTATIONS VOLONTAIRES</b>	<b>968 585 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 885 602 €</b>

Les affectations légales correspondent aux ressources définies stricto sensu à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles - avec l'assentiment de la CPC des Sociétés de Perception et de Répartition - nous ajoutons : une quote-part de produits financiers (poste 4) et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartissables de copie privée sonore, la totalité de la part répartissable de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1, et les produits divers constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals

## L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2015

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles et interactives, la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle au financement des soutiens d'action culturelle (4,1 M€) et au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle (0,7 M€).

### Sur les 4 152 000 € d'aides directes :

- un montant de **2 101 100 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière selon le détail suivant :

Prix SACD	24 000 €
Action décentralisée province	60 000 €
Actions internationales	60 000 €
Subvention Beaumarchais	900 000 €
ARP	102 206 €
Action culturelle Belgique	165 000 €
Action culturelle Canada	26 000 €
Fonds SACD	195 000 €
Fonds de réactivité	130 494 €
Action culturelle « transdisciplines SV »	110 000 €
Action culturelle « transrépertoires » (SV + AV)	116 000 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	112 400 €
Stratégie	100 000 €

- Le reste, soit un montant de **2 050 900 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	449 200 €
Danse	69 700 €
Musique	359 400 €
Radio	32 400 €
Télévision	548 100 €
Cinéma	227 700 €
Création interactive	40 000 €
Animation	141 500 €
Arts du cirque	89 600 €
Arts de la rue	93 300 €

## MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES, FONDS ET SOUTIENS

L'action culturelle de la SACD s'articule autour :

- de **grands dispositifs** directement gérés par la SACD, avec, principalement la mise en place progressive, depuis 2005, de plusieurs Fonds de création. Les Fonds sont attribués par des professionnels extérieurs à la SACD, réunis en commissions. Existents aujourd'hui : les Fonds Théâtre, Humour – seul en scène, Musique de scène, Web Séries, Création lyrique, Création musicale. Les équipes de l'action culturelle de la SACD accompagnent individuellement chaque projet. Existents aussi des dispositifs comme Écrire pour la rue et Auteurs d'espaces, dans le domaine des arts de la rue par exemple ;
- de **soutiens à des festivals** dans tous ses répertoires : Avignon off, Fiction tv à la Rochelle, Série Mania au Forum des images, Totally Serialized, Longueur d'Onde, June events, le Fipa, les Francophonies en limousin, Quai du Polar, Haute tension, Festival petits et grands, Série Series, Festival Lumière...
- des **coproductions avec des festivals** : les Sujets à vif avec le Festival d'Avignon (chaque année huit créations originales transdisciplinaires), Auteurs d'espaces, L'Objet des Mots (avec Actoral), Processus Cirque avec l'Académie Fratellini.
- **rencontres professionnelles** ou des actions de valorisation des auteurs : *Mots en Scène, Les pitches, les Rendez-vous du Conservatoire, Voix d'auteurs...*
- d'actions de **formation** ;
- d'actions de **promotion** des œuvres et des auteurs à l'international : Jeunes talents cirque, la Moisson des traductions, Festival du Jamais Lu au Canada) ;
- l'ouverture aux **nouveaux médias** et **nouvelles écritures** (La Bourse #Transmédia, Cross video Days, Paris Courts Devant et sa Fabrique en transmédia, I love transmédia, Marseille Web Fest, Web program Festival, l'Académie SACD-YouTube...);
- les **aides individuelles** aux auteurs via l'association Beaumarchais-SACD ;
- des **actions diverses** de soutien à la création : les Coups de cœur de la commission Cinéma, les coups de cœur TV, Coups de cœur radio.

Les aides et les soutiens, votés par le conseil d'administration, portent sur l'ensemble des disciplines gérées par la SACD : théâtre, musique, danse, mise en scène, arts du cirque, arts de la rue, humour, cinéma, télévision, animation, radio, transmédia/création interactive.

## DES AUTEUR-E-S AU CŒUR DE LA CRÉATION

Avignon 2015 : Baptiste Lecaplain, François Rollin, Océanerosemarie, Angelin Prejlocaj, Alain Badiou et Christian Schiaretti, Julie Gayet, Les Intrépides.



## LES PRIX EN 2015

**GRAND PRIX** : Jean-Paul Rappeneau  
**PRIX EUROPÉEN** : Emma Dante  
**PRIX CINÉMA** : Sólveig Anspach  
**PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA (ex-aequo)** : Jeanne Herry et Thomas Cailley  
**PRIX SUZANNE BIANCHETTI** : Marine Vachth  
 Récompense une jeune comédienne débutant une carrière cinématographique prometteuse  
**PRIX TÉLÉVISION RÉALISATEUR** : Denis Mallevat  
**PRIX TÉLÉVISION SCÉNARISTE** : Anne Landois  
**PRIX NOUVEAU TALENT TÉLÉVISION** : Magaly Richard-Serrano  
**PRIX ANIMATION** : David Alaux, Éric Tosti et Jean-François Tosti  
**PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION** : Julien Berjeaut  
**PRIX CRÉATION INTERACTIVE** : Claire Bardainne et Adrien Mondot  
**PRIX RADIO** : Caroline de Kergariou  
**PRIX NOUVEAU TALENT RADIO** : François Pérache  
**PRIX THÉÂTRE (ex-aequo)** : Éric Assous et David Lescot  
**PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE** : Pauline Bureau  
**PRIX DE LA MISE EN SCÈNE** : Emmanuel Demarcy-Mota  
**PRIX DE LA TRADUCTION ET/OU ADAPTATION** : Gérald Aubert  
**PRIX HUMOUR/ONE MAN SHOW** : Florence Foresti  
**PRIX NOUVEAU TALENT HUMOUR/ONE MAN SHOW** : Kev Adams  
**PRIX ARTS DU CIRQUE** : Elsa de Witte et Laurent Cabrol  
**PRIX ARTS DE LA RUE** : Tartar(e)  
**PRIX CHORÉGRAPHIE** : Robyn Orlin  
**PRIX NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE** : Kaori Ito  
**PRIX MUSIQUE** : Thierry Escaich  
**PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE** : Coralie Fayolle

### MÉDAILLES BEAUMARCHAIS :

Marie-Thérèse Allier, Claude Coret, Bernard Focroulle, Francis Nani et Viviane Reding  
 Elles honorent les personnalités qui ont œuvré pour les auteurs et pour la création.

**Prix Henri-Jeanson** :  
 Xavier Giannoli

**Prix SACD de la Semaine de la Semaine de la Critique au Festival de Cannes (cinéma, long métrage)** :  
 La Tierra y la sombra de César Augusto Acevedo

**Prix SACD de la Quinzaine des Réalisateurs au Festival de Cannes (cinéma, long métrage)** :

Trois souvenirs de ma jeunesse d'Arnaud Desplechin, scénario et dialogues d'Arnaud Desplechin et Julie Peyr

**Prix SACD de la meilleure première oeuvre de fiction d'expression française au Festival de Clermont-Ferrand (cinéma, court-métrage)** :

Chabname Zariab, auteure du film Au bruit des clochettes

**Prix SACD du meilleur film d'animation francophone au Festival de Clermont-Ferrand (animation, court-métrage)** :  
 Céline Devaux, auteure du film Le repas dominical

**Prix SACD dans la catégorie courts métrages au Festival d'Annecy (animation)** :

Celui qui domptait les nuages, réalisé par Julie Rembauville et écrit par Nicolas Bianco-Levrin

**Prix SACD dans la catégorie transmedia au Festival d'Annecy (animation)** :

Dégolas le Petit Elfe des bois, de Claire Grimond (scénario) et Jérémy Guiter (scénario, réalisation, création graphique).

**Prix SACD de la dramaturgie francophone aux Francophonies en limousin (théâtre)** :

Danserault de Jonathan Bernier

### LES PRIX SOUTENUS

**Prix plaisir du théâtre-Marcel Nahmias** : Joël Pommerat

**Prix Jean-Jacques Gautier** : Pauline Cheviller

**Prix nouvel auteur de la Fondation J.M. Bajan** : Yves Barbara

**Prix des Cent livres-Emmanuelle Marie** : la Compagnie PAQ'LA LUNE (Nantes) dirigée par Christophe Chauvet  
**Performance d'auteur** : Emilie Chertier



## L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS - SACD

### Subvention 2015 : 900 000 €

Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SACD est présidée par Jacques De Decker depuis 2001. Elle est dirigée par Corinne Bernard. L'action de « Beaumarchais » en 2015, c'est :

- 102 aides à l'écriture (pour environ 2 000 candidatures) dans les disciplines de la SACD.
- 7 projets/18 auteurs soutenus avec la

« Bourse Orange / Formats innovants » et l'organisation d'une résidence itinérante pour tous les auteurs dans les pôles d'innovation en régions (Pictanovo dans le Nord, Cap Digital en Ile de France, Primi en PACA et Imaginove en Rhône Alpes).

- Une cinquantaine de coproductions (une quarantaine en spectacle vivant et une dizaine en audiovisuel)
- La coproduction de 10 courts-métrages.
- Le soutien à une dizaine d'auteurs dans le cadre de cycles de lectures de pièces de théâtre (le MET, Théâtre du Balcon,

Soirées d'été en Luberon, Festival Le Paris des Femmes, Lundis en coulisses, Théâtre Ouvert, Maison des auteurs de la SACD) afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais.

- 14 traductions aidées (en théâtre, cirque et cinéma).
- 11 aides à l'édition (en théâtre, en danse, en lyrique, en cirque et en arts de la rue)
- Une vingtaine d'aides à la résidence
- 11 prix, en théâtre francophone (ETC Caraïbes), en danse (Incandescences et Hip-Hop au CCN de Créteil), en

cinéma et en transmédia (TIU)

- La renaissance du Prix RFI, partenariat dans le cadre duquel Beaumarchais accorde une aide à la résidence.
- La collaboration à un concours : ESTRAN (dispositif régional unique en son genre qui vise à soutenir l'émergence de jeunes auteurs ainsi que le développement de premiers projets de courts métrages en Bretagne).
- La poursuite de l'action internationale avec divers partenaires de nombreux pays : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Guinée...

## AU PLUS PRÈS DE LA JEUNE CRÉATION

# L'ACADÉMIE

SACD - YOUTUBE



Pour sa 3<sup>e</sup> édition, l'Académie SACD-YouTube a donné rendez-vous aux créateurs et aux professionnels, aux auteurs web natifs ainsi qu'aux auteurs d'humour issus de la scène ou de l'audiovisuel pour la remise du Prix de l'Académie suivie d'une conférence sur la création numérique proposée par l'Académie et le Hamac Festival.

Le jury présidé par Anne Roumanoff et regroupant Océanosemarie, Alain Kappauf et Maxime Potherat a remis son Grand Prix à : *Vannes Anonymes* de Quentin Thiriau et d'Amaury Magne.

Le jury a également tenu à récompenser les 4 autres vidéos sélectionnées :

- Prix du meilleur scénario : sont ex-aequo les vidéos *La Levrette romantique* d'Eléonore Coste et *Fais-moi confiance* de Justine Le Pottier, chacune de ces vidéos est dotée de 1500 euros.
- Mentions spéciales à : *Moussa III* d'Anthony Lemaitre, pour la sensibilité; et *L'Arche de Noé, du côté des lombrics - Albert De Terre* de Baptiste Lebert, Yuiko Lebert et Kosuke Awane, pour l'originalité.

## La Bourse #transmedia

Orange | Beaumarchais | SACD



Depuis 6 ans, la Bourse Orange / Formats innovants accompagne le développement d'œuvres transmédia. Elle a été rebaptisée La Bourse #Transmedia en 2015. Initiée en 2009 par Orange et l'association Beaumarchais-SACD, cette bourse a pour objectif de permettre aux auteurs aidés de se consacrer pleinement à l'écriture de projets destinés à vivre simultanément sur plusieurs supports.

Les lauréats 2015 sont :

- *La 4<sup>e</sup> Planète* de Titouan Bordeau, François Boulard, Jean Bouthors et Nicolas Georget
- *L'Archipel Artificiel* de Jérémie Bonheure, Alice Lepetit et Fairouz M'Silti
- *Chez Simone* de Alwa Deluze, Perrine Lottier et Tiffany Martin
- *La Chouette à Lunettes* de Léna Mazilu
- *Kestuf'* de François Dufour et Jeffig Le Bars
- *Lucas Legacy* de Matthieu Modoloni, Benjamin Nuel et Baptiste Schweitzer
- *Les Naufragés* d'Anaïs Dombret et Sylvain Pioutaz

# UN ARTISTE À L'ÉCOLE, 4<sup>e</sup>

La copie privée finance également des actions transverses de diffusion de la culture ou d'éducation artistique comme Un artiste à l'école, un dispositif imaginé par la SACD et porté par l'Association la Culture avec la Copie privée. Depuis 2012, année de la première édition, une soixantaine d'auteurs, d'artistes ou producteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la musique, de l'écrit et des arts graphiques ont participé à l'opération.

Le dispositif, parrainé par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, part d'une idée simple : faire retourner des créateurs sur les bancs de leur école, collège ou lycée afin d'y rencontrer des élèves d'aujourd'hui, leur parler de leurs parcours, confronter leurs cultures. Plus de 1.000 élèves ont participé à la quatrième édition d'Un artiste à l'école.

Les quatre grands objectifs de cette opération prennent plus de sens à chaque édition : favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale car

la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée; faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques en expliquant aux enfants un parcours personnel; enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires et nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste via des supports visuels.

L'édition 2015 était parrainée par le cinéaste Mohamed Hamidi. Philippe Faucon a parrainé l'édition 2016.



© SACD

Jacques Audiard



Xavier Giannoli et Jean Becker



## LE DÎNER DES CÉSAR CINÉMA

Depuis 2015, la SACD réunit dans ses salons tous les réalisateurs et scénaristes des films sélectionnés aux César pour générer des rencontres professionnelles et des découvertes au cours d'un dîner: le dîner des auteurs. Jusqu'alors, seul les producteurs étaient invités à se rassembler à dans le cadre des César. Il était du rôle de la SACD de remédier à cette situation.

© ILL Photographers et SACD

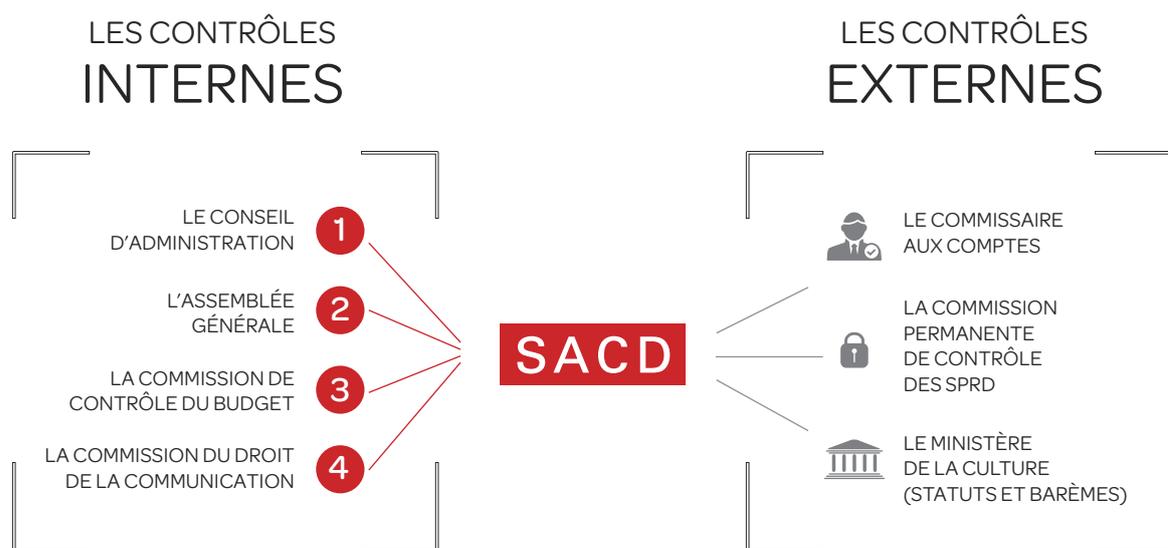


Emmanuelle Bercot et Marcia Romano



Thomas Bidegain

## LA SACD, UNE SOCIÉTÉ TRÈS CONTRÔLÉE



Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Littéraire et Artistique, la SACD – comme l'ensemble des SPRD – communique chaque année au ministère de la Culture et de la Communication ses comptes annuels et les rapports y afférents, et lui soumet également –préalablement à son approbation en assemblée générale- tout projet de modification de ses statuts ou de ses règles de perception et de répartition des droits.

De même, la Société fait parvenir chaque année ses comptes annuels et les rapports y afférents aux présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

## LE RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES SPRD

En 2015, la Commission permanente de contrôle des SPRD a réalisé son analyse biennale sur **l'évolution des flux et ratios financiers des SPRD sur 2013 et 2014**.

Constatant la maîtrise globale de leurs frais de gestion par les SPRD, autour de 15 % des perceptions, la Commission a déploré le gonflement de la trésorerie de certaines sociétés et les a invitées à ramener le niveau de celle-ci à l'équivalent d'une année de perception, la SACD n'étant pas concernée par ces critiques. Les frais de gestion nets de la SACD se sont établis pour 2015 à 15 % de ses perceptions.

Par ailleurs la Commission, constatant l'hétérogénéité du traitement des SPRD au regard de certaines contributions fiscales locales a émis le souhait que les pouvoirs publics clarifient la situation en précisant le régime qui devait leur être appliqué, notamment en ce qui concerne la CET (contribution économique territoriale).

La Commission s'est également intéressée à la **perception des droits sur la période 2009-2014**. Elle a constaté qu'en dépit d'un système « inter-sociétés » qu'elle juge « complexe », les flux de droits souffraient peu d'impayés ou de retard de versement, et que les modalités de recouvrement mises en œuvre par les SPRD étaient globalement efficaces.

Elle a noté également que les médias audiovisuels traditionnels constituaient encore les redevables les plus importants (en montants de droits versés), suivis par l'ensemble des lieux sonorisés, puis par les organisateurs de spectacle vivant, et que -malgré leur croissance importante- les redevables « internet » ne représentaient pas encore une part très significative des perceptions.

Enfin, tout en notant que les SPRD identifiaient globalement bien les redevables des divers droits, lesquels avaient réciproquement une bonne connaissance du fonde-

ment juridique et du décompte des perceptions, la Commission a constaté un décalage entre la rapidité d'évolution des technologies et modes de consommation de certains biens culturels et celles des réponses juridiques à y apporter, tant de la part du législateur que des instances de régulation.

Sur ces sujets, elle n'a par ailleurs émis aucune remarque ou observation particulière concernant la SACD.

Le rapport général qui résulte de ces deux enquêtes, rendu public mi-mai 2016, constitue le 13ème rapport annuel de la Commission permanente. Il figure en intégralité sur le site de la Société ([www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)) accompagné des remarques des sociétés.

# STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

## PERCEPTIONS (HT) 2015

### PERCEPTIONS

### RETENUE SACD/PERCEPTIONS

	Montants perçus	Variation 15/14	CCSA*	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	<b>69 849 154,21</b>	<b>+ 4,15 %</b>	<b>7 980 031,41</b>			<b>61 869 122,80</b>
France	60 467 477,93	+ 4,60 %	7 674 988,13			52 792 489,80
Paris	22 090 141,57	+ 7,95 %	1 953 231,16			20 136 910,41
Province	38 377 336,36	+ 2,76 %	5 721 756,97			32 655 579,39
Pays à Intervention Directe	3 570 114,15	+ 5,89 %	305 043,28			3 265 070,87
Belgique	3 204 602,06	+ 6,53 %	305 043,28			2 899 558,78
Canada	365 512,09	+ 0,62 %	0,00			365 512,09
Étranger	5 805 819,61	- 1,20 %	0,00			5 805 819,61
Éditions graphiques	5 742,52	- 40,06 %	0,00			5 742,52
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>151 683 583,36</b>	<b>+ 1,81 %</b>		<b>732 408,14</b>	<b>11 853 854,83</b>	<b>139 097 320,39</b>
France	128 288 900,02	+ 2,75 %		614 673,75	10 147 254,03	117 526 972,24
Copie Privée	13 655 840,93	+ 28,40 %		52 341,99	913 883,01	12 689 615,93
Contrats Généraux	107 601 657,23	+ 0,19 %		542 428,80	8 811 455,93	98 247 772,50
Contrats Individuels	2 183 054,26	- 1,81 %				2 183 054,26
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	4 848 347,60	+ 5,18 %		19 902,96	421 915,09	4 406 529,55
Pays à Intervention Directe	12 030 265,61	- 17,63 %		60 060,87	1 065 205,99	10 904 998,75
Belgique	10 230 537,67	- 21,72 %		49 660,32	884 447,85	9 296 429,50
Canada	1 799 727,94	+ 17,18 %		10 400,55	180 758,13	1 608 569,26
Étranger	11 364 417,73	+ 19,28 %		57 673,52	641 394,81	10 665 349,40
<b>ÉCRIT</b>	<b>415 773,37</b>	<b>- 32,46 %</b>		<b>859,71</b>	<b>14 224,70</b>	<b>400 688,96</b>
Droits de reprographie France	111 588,44	- 72,18 %		859,71	14 224,70	96 504,03
Droits de reprographie Belgique	304 184,93	+ 41,86 %				304 184,93
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 948 510,94</b>	<b>+ 2,43 %</b>	<b>7 980 031,41</b>	<b>733 267,85</b>	<b>11 868 079,53</b>	<b>201 367 132,15</b>

CCSA\* : Contribution à caractère social et administratif, acquittée en sus des droits par les entrepreneurs de spectacle vivant.

(Données exprimées en euros)

## RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2015

### RÉPARTITIONS

	Droits répartis	Variation 15/14
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	<b>63 119 668,10</b>	<b>+ 5,26 %</b>
France	53 322 356,59	+ 5,58 %
Paris	20 256 802,29	+ 8,58 %
Province	33 065 554,30	+ 3,82 %
Pays à Intervention Directe	3 334 483,74	+ 7,87 %
Belgique	2 950 492,83	+ 7,17 %
Canada	383 990,91	+ 13,59 %
Étranger	6 458 523,80	+ 1,59 %
Éditions graphiques	4 303,97	- 53,95 %
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>160 971 038,00</b>	<b>+ 9,59 %</b>
France	132 723 975,41	+ 10,02 %
Copie Privée	8 037 231,15	- 14,67 %
Contrats Généraux	118 451 670,63	+ 12,49 %
Contrats Individuels	1 888 946,73	- 12,06 %
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	4 346 126,90	+ 15,23 %
Pays à Intervention Directe	15 523 461,72	+ 30,86 %
Belgique	13 430 826,06	+ 29,89 %
Canada	2 092 635,66	+ 37,47 %
Étranger	12 723 600,87	- 11,50 %
<b>ÉCRIT</b>	<b>287 713,68</b>	<b>+ 33,80 %</b>
Droits de reprographie France	2 058,38	ns
Droits de reprographie Belgique	285 655,30	+ 32,84 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 378 419,78</b>	<b>+ 8,37 %</b>

### RETENUE SACD / RÉPARTITIONS

	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits nets
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	<b>305 048,40</b>	<b>5 022 028,24</b>	<b>57 792 591,46</b>
France	258 158,05	4 350 301,84	48 713 896,70
Paris	95 506,59	993 328,51	19 167 967,19
Province	162 651,46	3 356 973,33	29 545 929,51
Pays à Intervention Directe	14 988,29	295 704,96	3 023 790,49
Belgique	14 490,68	285 302,07	2 650 700,08
Canada	497,61	10 402,89	373 090,41
Étranger	31 881,21	375 789,38	6 050 853,21
Éditions graphiques	20,85	232,06	4 051,06
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>18 647,66</b>	<b>153 542,91</b>	<b>160 798 847,42</b>
France	18 647,66	153 542,91	132 551 784,84
Copie Privée	0,00	0,00	8 037 231,15
Contrats Généraux	0,00	0,00	118 451 670,63
Contrats Individuels	18 647,66	153 542,91	1 716 756,16
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	0,00	0,00	4 346 126,90
Pays à Intervention Directe	0,00	0,00	15 523 461,72
Belgique	0,00	0,00	13 430 826,06
Canada	0,00	0,00	2 092 635,66
Étranger	0,00	0,00	12 723 600,87
<b>ÉCRIT</b>	<b>0,00</b>	<b>11 423,46</b>	<b>276 290,22</b>
Droits de reprographie France	0,00	0,00	2 058,38
Droits de reprographie Belgique	0,00	11 423,46	274 231,84
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>323 696,06</b>	<b>5 186 994,61</b>	<b>218 867 729,10</b>

(Données exprimées en euros)

# COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

## CHARGES

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014	
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>42 318 888</b>		<b>47 381 452</b>
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES		11 732 901		11 521 530
B - IMPÔTS ET TAXES		897 584		784 489
C - CHARGES DE PERSONNEL		18 955 009		22 245 209
Salaires	10 820 844		11 975 127	
Charges sociales	5 184 790		5 603 418	
Charges diverses	1 224 659		3 085 083	
Délégation de Bruxelles	1 724 716		1 581 581	
<b>D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>8 684 488</b>		<b>9 266 734</b>
a) Charges d'action sociale auteurs	3 713 467		3 490 761	
Allocations complémentaires	3 369 900		3 207 542	
Autres dépenses à caractère social	343 567		283 219	
b) Charges d'action culturelle	4 885 602		5 555 910	
Imputées sur les ressources légales	3 917 017		4 640 216	
Imputées sur les ressources volontaires	968 585		915 694	
c) Autres charges d'exploitation	85 419		220 063	
<b>E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>1 457 385</b>		<b>1 309 652</b>
<b>F - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>		<b>591 520</b>		<b>2 253 837</b>
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>		<b>154 745</b>		<b>85 865</b>
Intérêts bancaires	6		517	
Pertes de change	1 526		6 837	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	98 868		0	
Charges sur cessions de titres de participation	0		0	
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0		0	
Provision pour charges financières	0		0	
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	54 346		78 511	
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>124 733</b>		<b>119 178</b>
<b>IV - INTÉRESSEMENT</b>		<b>460 951</b>		<b>308 572</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)</b>		<b>43 059 318</b>		<b>47 895 067</b>
<b>RÉSULTAT DE L' EXERCICE</b>		<b>47 122</b>		<b>11 966</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>43 106 439</b>		<b>47 907 033</b>
Total du compte de résultat avec les centimes:		43 106 439,32		47 907 032,76

## RESSOURCES

	EXERCICE 2015		EXERCICE 2014	
<b>I - RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>		<b>40 513 942</b>		<b>42 578 234</b>
<b>A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES</b>		<b>733 602</b>		<b>732 210</b>
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	733 602		732 210	
<b>B - RETENUES SUR DROITS</b>		<b>22 714 176</b>		<b>24 188 178</b>
Retenues sur spectacle vivant	5 327 077		5 758 528	
Retenues sur audiovisuel	12 758 454		13 973 681	
Retenues sur écrit (reprographie)	26 508		29 313	
Retenues sur droits divers	0		0	
Retenues sur perceptions annexes	4 602 138		4 426 657	
<b>C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>		<b>15 700 275</b>		<b>15 176 532</b>
a) Produits de gestion courante	1 136 418		926 413	
b) Produits divers	9 678 255		8 694 209	
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 369 900		3 207 542	
- autres produits	6 308 354		5 486 667	
c) Ressources d'action culturelle	4 885 602		5 555 910	
- part légale	3 917 017		4 640 216	
- part volontaire	968 585		915 694	
<b>D - REPRISES SUR PROVISIONS</b>		<b>1 365 890</b>		<b>2 481 314</b>
<b>II - RESSOURCES FINANCIÈRES</b>		<b>2 577 455</b>		<b>5 321 285</b>
Intérêts des prêts	9 641		11 372	
Produits sur créances diverses	57 148		74 587	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	2 393 111		2 103 328	
Gains de change	658		258	
Produits nets sur cessions de titres de participation	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
- Sur F.C.P. SACD investissement	0		1 901 794	
- Sur autres valeurs mobilières de placement	116 897		1 229 946	
Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées	0		0	
Reprise provision pour charges financières	0		0	
<b>III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>15 042</b>		<b>7 513</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		<b>43 106 439</b>		<b>47 907 033</b>

Total du compte de résultat avec les centimes :

43 106 439,32

47 907 032,76

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

## ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE 2015

EXERCICE 2014

	Valeur brute	Amortiss. ou provision	Valeur nette	Valeur nette
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 105 526</b>	<b>5 165 477</b>	<b>940 050</b>	<b>1 626 490</b>
Licences logiciels informatiques	6 105 526	5 165 477	940 050	1 626 490
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>20 472 345</b>	<b>11 414 433</b>	<b>9 057 912</b>	<b>5 049 276</b>
Constructions :				
a) Terrain	1 784 131		1 784 131	1 173 095
b) Plantations	19 388	7 104	12 284	14 223
c) Agencement et aménagement des extérieurs	45 544	17 270	28 274	30 552
d) Bâtiments	5 947 190	2 453 936	3 493 254	1 357 209
e) Façade	2 101 073	975 324	1 125 749	609 495
f) Installation et aménagement construction	4 253 994	2 894 888	1 359 106	721 770
g) Installation et aménagement locaux	2 197 082	1 707 390	489 692	433 556
h) Installations techniques	1 624 122	1 361 541	262 582	336 880
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	95 025	63 248	31 777	54 027
b) Matériel informatique	1 044 564	688 706	355 859	167 997
c) Matériel de bureau	368 189	329 102	39 086	58 259
d) Mobilier de bureau	974 450	898 330	76 119	92 215
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION</b>	<b>1 497 772</b>		<b>1 497 772</b>	<b>340 549</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>6 060 182</b>	<b>163 673</b>	<b>5 896 510</b>	<b>5 720 067</b>
Titres de participation	189 142		189 142	198 142
Créances rattachées à des participations	4 849 134	163 673	4 685 461	4 515 535
Prêts	941 924		941 924	932 824
Dépôts et cautionnements donnés	79 983		79 983	73 567
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>34 135 826</b>	<b>16 743 582</b>	<b>17 392 244</b>	<b>12 736 382</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>39 321 553</b>	<b>618 531</b>	<b>38 703 023</b>	<b>44 883 366</b>
Auteurs débiteurs	2 104 620	510 770	1 593 850	2 678 945
Avances et acomptes fournisseurs	3 265		3 265	23 388
Clients et comptes rattachés	32 366 072		32 366 072	30 267 590
Personnel	7 544		7 544	9 031
État et organismes sociaux	679 715		679 715	388 825
Organismes professionnels	5 780		5 780	5 780
Autres créances	4 154 557	107 761	4 046 796	11 509 807
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>77 601 586</b>		<b>77 601 586</b>	<b>83 096 264</b>
OPCVM « Monétaires »	17 662 397		17 662 397	25 097 293
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	30 800 735		30 800 735	30 800 735
- Autres diversifiés court terme	28 978 162		28 978 162	27 043 143
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	50		50	50
Titres en dépôt	160 242		160 242	155 043
<b>DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES</b>	<b>115 164 909</b>	<b>1 018 791</b>	<b>114 146 119</b>	<b>117 515 607</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>8 383 539</b>		<b>8 383 539</b>	<b>11 764 770</b>
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>240 471 588</b>	<b>1 637 321</b>	<b>238 834 266</b>	<b>257 260 007</b>
Charges constatées d'avance	379 160		379 160	321 813
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
<b>TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>379 160</b>		<b>379 160</b>	<b>321 813</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>274 986 574</b>	<b>18 380 903</b>	<b>256 605 671</b>	<b>270 318 202</b>

Total du bilan avec les centimes:

256 605 670,71

270 318 202,31

## PASSIF

	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	2 244 647	2 174 479
<b>REPORT À NOUVEAU</b>	358 843	346 876
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	47 122	11 966
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 650 611</b>	<b>2 533 321</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>6 559 290</b>	<b>6 675 836</b>
Provision pour pensions personnel	3 219 569	3 429 217
Provision médailles du travail	209 475	209 700
Provision indemnités de fin de carrière	3 130 246	3 036 919
<b>PROVISIONS POUR LITIGES</b>	<b>4 072 718</b>	<b>4 667 585</b>
<b>PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE</b>	<b>379 657</b>	<b>251 690</b>
<b>TOTAL II - PROVISIONS</b>	<b>11 011 665</b>	<b>11 595 111</b>
<b>DETTES</b>	<b>242 815 645</b>	<b>256 009 794</b>
Dépôts et cautionnements reçus	3 145	3 946
Emprunts et concours bancaires	677 049	283 885
Fournisseurs et comptes rattachés	4 013 768	2 602 845
Personnel	2 425 364	2 092 312
État et organismes sociaux	10 770 501	10 966 105
Autres créditeurs divers	2 168 470	2 395 683
Auteurs créditeurs	57 137 738	57 653 603
Libéralités à verser aux auteurs	4 527 953	3 872 820
Organismes professionnels	908 533	1 267 465
Droits audiovisuels à affecter	108 247 942	122 389 121
Droits auteurs à répartir	1 595 598	7 590 405
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	8 499 826	7 158 645
Droits copie privée "Part action culturelle"	4 667 510	3 470 220
Droits de l'écrit (France) à répartir	692 206	692 206
Droits de la Belgique en instance d'affectation :		
Audiovisuel	35 480 689	32 944 217
Spectacle vivant	885 319	530 863
Reprographie, prêt,...	114 034	95 454
<b>TOTAL III - DETTES</b>	<b>242 815 645</b>	<b>256 009 794</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>127 751</b>	<b>179 976</b>
<b>TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>127 751</b>	<b>179 976</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>256 605 671</b>	<b>270 318 202</b>

Total du bilan avec les centimes :

256 605 670,71

270 318 202,31

# DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

## DÉTAILS DES AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
<b>AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL</b>	<b>343 567</b>	<b>293 219</b>
<b>AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL</b>	<b>293 307</b>	<b>229 207</b>
Dons, caisse de solidarité	293 307	229 207
<b>AUTRES FRAIS DE SOLIDARITÉ</b>	<b>50 260</b>	<b>54 012</b>
Honneurs funèbres	6 290	9 542
Assurances décès (aides)	41 470	41 470
Dons, subventions sociales	0	0
Prix, legs	2 500	3 000

## DÉTAILS DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
<b>RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>3 369 900</b>	<b>3 207 542</b>
Contribution à caractère social et administratif (CCSA)	2 072 457	2 016 505
Perceptions issues du domaine public		
Domaine public radio télévision	227 224	127 187
Emprunt répertoire non protégé	207 814	155 056
Droits de la communauté des auteurs	862 405	908 794

## DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
<b>CHARGES D'ACTION CULTURELLE</b>	<b>4 885 602</b>	<b>5 555 910</b>
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES LÉGALES</b>	<b>3 917 017</b>	<b>4 640 216</b>
Charges directes	3 183 415	3 908 006
Aides à la création	576 403	445 012
Aides à la diffusion	420 148	795 859
Aides à la formation	157 621	392 031
Aides mixtes	2 029 243	2 275 104
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)	733 602	732 210
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES</b>	<b>968 585</b>	<b>915 694</b>
Autres charges directes		
Aides à la création	175 376	104 272
Aides à la diffusion	127 834	186 480
Aides à la formation	47 958	91 858
Aides mixtes	617 417	533 085
<b>RESSOURCES D'ACTION CULTURELLE</b>	<b>4 885 602</b>	<b>5 555 910</b>
<b>AFFECTATIONS LÉGALES</b>	<b>3 917 017</b>	<b>4 640 216</b>
Copie privée audiovisuelle	1 983 430	2 984 555
Copie privée sonore	515 405	588 974
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	575 836	760 548
Produits financiers	54 346	78 511
Reprise reliquats années précédentes	788 000	227 628
<b>AFFECTATIONS VOLONTAIRES</b>	<b>968 585</b>	<b>915 694</b>
Copie privée sonore part répartissable	769 261	865 792
Produits divers	17 619	15 680
Copie privée (texte, image et autres)	181 705	34 223

# ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES (2013/2014/2015)

## DANSE

Uzès Danse  
Rencontres chorégraphiques  
de Seine-Saint-Denis  
Les Hivernales  
Festival June Events  
Festival C'est comme ça !  
IADU (Initiatives d'Artistes en Danse Urbaine)  
La Danse de tous les Sens  
Extension sauvage  
Art Danse Bourgogne

## THÉÂTRE

Entr'actes  
Fonds de soutien au théâtre privé  
Editions Espace 34  
Avignon Festival & Compagnie  
Festival Actoral  
Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13  
Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »  
Festival des francophonies  
Ecritures en partage  
Editions Quartett  
Fonds SACD Théâtre  
Fonds SACD Humour / One Man Show  
Le Conservatoire du Grand Avignon  
Binôme/ Le sens des mots  
Prix Collidram  
Festival TAM TAM  
Performance d'auteur  
Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre  
Festival MIMESIS  
Festival Ambivalence(s)  
Festival Emergence(s)  
Les Francos  
Karavan Karaïb  
Objectif diffusion  
Mots en Scène

## MUSIQUE

Fonds de Création Lyrique  
Fonds de Création Musicale (FCM)  
Fonds SACD Musique de Scène  
Valorisation Lyrique  
Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)  
Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)  
Festival MUSICA  
Atelier Opéra en création - Festival d'Aix-en-Provence  
Tous à l'opéra !  
Festival Manifeste (IRCAM)

## ARTS DU CIRQUE

Circus Next / Jeunes Talents Cirque Europe  
Hautes Tensions «(La Villette)  
Festival mondial du Cirque de Demain  
Parcours thématiques / Hors les Murs

## ARTS DE LA RUE

Chalon dans la Rue  
Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac  
Ecrire pour la Rue  
Auteurs d'espace

## INTERNATIONAL

Scène/Bureau du Théâtre à Berlin  
Festival Crossing the line (New York)  
Sala Beckett (Barcelone)  
Atelier Grand Nord  
French Film Festival  
Festival Primeurs  
Focus Théâtre  
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)

## TÉLÉVISION

Fonds SACD Fictions 2.0 / Fonds Web Séries  
FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)  
Le Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle (CEEA)  
Festival International des Scénaristes (Bourges)  
Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)  
Festival Séries Mania  
Festival des créations télévisuelles de Luchon  
Web Program Festival  
Totally Serialized  
La Maison des Scénaristes  
Les entretiens filmés de La Rochelle  
Séries, Séries : les Rencontres de Fontainebleau  
Web Program Festival  
Direct to series

## ANIMATION

La Poudrière  
Festival d'Un Jour  
Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)  
Forum Cartoon  
Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand  
Cartoon Movie  
Festival International d'Animation d'Annecy  
Festival Courts devant  
Festival national du Film d'Animation  
Cinéma des Cinéastes  
Un festival c'est trop court  
Festival Croq'Anime  
Territoires cinématographiques (Festival d'Avignon)  
Rencontres de l'Agraf  
« Les chemins de la création » / Abbaye de Fontevraud

## CINÉMA

Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)  
Institut Lumière  
Cinéma des Cinéastes  
La Quinzaine des Réalisateurs  
Semaine Internationale de la Critique  
Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)  
Festival International des Scénaristes (Valence)  
Festival Premiers Plans  
Rencontres Cinématographiques de Dijon  
Emergence  
Festival Grand Lyon  
Grand Prix du meilleur scénariste  
Festival du cinéma européen des Arcs  
La Maison du Film court  
Les cinéastes invitent l'ami européen (ARP)  
Myfrenchfilmfestival  
Festival du film court en plein air de Grenoble  
De l'écrit à l'écran - Actes en Drôme  
Talents en Courts  
La Maison des Scénaristes  
L'Agence du court métrage

## RADIO

Festival Longueur d'Ondes  
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)  
Ca va, ça va le monde (RFI)

## CRÉATION INTERACTIVE

I LOVE TRANSMEDIA  
Web Program Festival  
Cross Video Days

## ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

Association Beaumarchais - SACD

## TRANSRÉPERTOIRE

Sujets à Vif (Festival d'Avignon)  
Voix d'auteurs (Radio France)  
AFDAS (formation continue)

# RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)

Siège Social : 11 bis rue Ballu – 75009 – PARIS

Société Civile / N° Siren : 784 406 936

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31/12/2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 15 avril 2016

Le Commissaire aux comptes

MAZARS / Luc MARTY



[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)  
[facebook.com/sacd.fr](https://facebook.com/sacd.fr)  
@SACDParis sur Twitter



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques  
11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09